



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 2 juin 2020

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt, le mardi 2 juin, à dix heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jacques ADGE, Maire.

Présents :

Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Pierre CAZENOVE, Danièle NESPOULOUS, Fabrice CLASTRE, Jacques LLORCA.

Étaient absents excusés avec procuration :

Jeanne TABARIES a donné procuration à Serge CUCULIERE
 Jean-Louis LAFON a donné procuration à Jésus VALTIERRA
 Bernadette FERRAIOLO a donné procuration à Florence SANCHEZ
 Michel BERNABEU a donné procuration à Florence SANCHEZ
 Terry ADGE a donné procuration à Danielle BOURDEAUX
 Sonia REBOUL a donné procuration à Arlette RAJA
 Jean-Claude PAGNIER a donné procuration à Yolande PUGLISI
 Isabelle BAINÉE a donné procuration à Ghislain NATTA
 Marianne ARRIGO a donné procuration à Pascal GIUGLEUR
 Paula SERRANO a donné procuration à Danielle BOURDEAUX
 Delphine REXOVICE a donné procuration à Pierre CAZENOVE
 Nathalie CHAUVET a donné procuration à Pierre CAZENOVE

Absents excusés :

Isabelle ALIBERT, Stanislas THIRY, Gilles FOUGA, Sylvie BERTHOMIEU.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 10 h 00.

Secrétaire de séance : Madame Arlette RAJA à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs, bonjour. Je déclare la séance ouverte. Les signatures sont faites, le quorum est atteint. Comme Secrétaire de séance, nous avons Madame RAJA. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'objection ? Madame RAJA est donc Secrétaire de séance.
 Avez-vous des observations sur le PV ?

(Intervention hors micro.)

Monsieur le Maire : Après, sinon, c'est marqué « sans micro ».

Danièle NESPOULOUS : Vous avez répondu à ma question, ce n'est pas la peine de la poser.

Monsieur le Maire : C'est marqué dessus, normalement, qui que ce soit qui intervienne. Pour moi, une ou deux fois, c'est pareil : si on n'appuie pas, il y a la réponse mais pas forcément la question. On va approuver ce PV, s'il n'y a pas d'observation. Qui est pour ? À l'unanimité, merci.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 2 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Concernant l'ordre du jour, on va vous demander d'inverser les deux premières délibérations, relatives aux finances. On va faire passer l'approbation du compte administratif et du compte de gestion et l'affectation du résultat en premier, avant le budget principal.

Je vous fais la lecture de l'ordre du jour :

- 1°) FINANCES - Budget SEJ - Approbation du CA et du CG et affectation du résultat
- 2°) FINANCES - Budget principal - Approbation du CA et du CG et affectation du résultat
- 3°) FINANCES - BS 2020 sur le budget principal
- 4°) FINANCES - Indemnisation des commerçants
- 5°) FINANCES - Exonération de la TLPE pour l'année 2020
- 6°) URBANISME - Convention de servitude - Passage parcelle AX 105 lieu-dit Cabrolous
- 7°) RESSOURCES HUMAINES - Prime COVID 19

Avant d'ouvrir les débats et de quitter la séance, je voudrais quand même remercier tout le personnel, notamment, qui pendant ce confinement, a été en service, qu'il soit en présence ou en télétravail. Beaucoup de monde a participé, très peu de gens ont rechigné à participer.

Je tiens donc à les remercier, ainsi que tout ce qui va autour : les salariés de la SAM qui ont travaillé, notamment les services de ramassage des ordures ménagères ; les médecins, les infirmières, tout ce qui est médical, qu'on a déjà félicités mais qu'on se permet de féliciter à nouveau ; tous les élus qui se sont occupés de près ou de loin, mais surtout de près, à participer pendant cette période, ce qui n'a pas été très évident. Croyez bien que, si on n'a pas consulté certaines personnes, ce n'est pas qu'on ne voulait pas les consulter, mais il fallait vraiment être un minimum de personnes. De plus, beaucoup de personnes étaient un peu fragilisées donc c'est pour ça que nous n'avons pas sollicité d'aide supérieure aux personnes qui ont bien voulu s'imposer au début.

Encore une fois, merci à tout le monde d'avoir participé activement. Je peux vous dire que, mis à part les trois premières semaines, où étant moi-même assez fragilisé, j'ai participé un minimum, on a passé deux mois et demi assez costauds, pour ne pas dire deux mois et demi d'enfer, parce que c'est relativement difficile. Le confinement a été difficile, mais la gestion de ce confinement l'a été d'autant plus, avec vraiment beaucoup d'excès, notamment sur tout ce qui est espaces verts, tout ce qui a trait aux déchetteries, et tout ce qui a trait aux nuisances sur de très nombreux gravats qui ont été enlevés. Je pense qu'on a enlevé à peu près cent tonnes. On ne fait pas une fixation sur un certain endroit : il y en a eu partout, et ça a été un peu pareil dans toutes les communes. On en a enlevé une grosse partie, on continue d'en enlever. Les gens n'ont pas joué le jeu et je pense que toutes les communes en ont subi les conséquences. Ça n'a pas empêché que le personnel et le personnel de la SAM se sont attelés à enlever la plus grosse partie. Il en reste encore un peu, ce qui sera fini prochainement. Encore une fois, merci à tous ceux et à toutes celles qui ont participé.

Danièle NESPOULOUS : Vous venez de dire que des élus avaient participé et que, pour d'autres, s'il n'avait pas été fait appel à eux... (*Brouhaha.*) Vous vouliez me couper la parole, peut-être. (*Rires.*) Ce n'est pas grave, je peux parler sans micro. (*Brouhaha.*)

Monsieur le Maire : On entend, de là où vous êtes.

(*Brouhaha.*)

Danièle NESPOULOUS : Je sais que j'ai débranché, j'ai commencé par une bêtise.

Vous venez de dire que ceux à qui on n'avait pas fait appel, alors qu'ils avaient proposé leurs services, c'était pour les protéger. Le dire c'est bien, le leur dire à eux, ça aurait été peut-être bien, de leur en faire part. Parce que certains d'entre nous se sont proposés, nous avons su « par la bande », comme on dit, qu'il ne serait pas fait appel à nous compte tenu de notre âge, du moins pour ce qui me concerne, pour me protéger. Mais le dire c'est bien, mais le leur dire à eux, ça aurait été bien aussi, leur dire que si on ne faisait pas appel à eux, ce n'est pas parce qu'on voulait les écarter, mais parce qu'on voulait qu'ils soient protégés. Ça, ça n'a jamais été dit.

Monsieur le Maire : Sans vouloir polémiquer, la personne qui a communiqué l'a fait au travers de Facebook, et donc à votre nom, et au nom de Pierre, puisqu'il n'y a pas eu cinquante personnes proposées. On sait pertinemment – ça aussi, on le sait par la bande – que certains l'ont attrapé, certains étaient protégés ; quant à la personne qui l'a fait, elle l'a fait de façon relativement cavalière, effectivement.

Danièle NESPOULOUS : Nous l'avons fait officiellement, auprès de la mairie – pas par Facebook : je ne l'ai pas. Facebook ou autre, je peux vous dire que je suis complètement opposée à Facebook, donc...

Monsieur le Maire : Enfin bon, de toute manière, ce n'était pas pour occulter les gens (...).

Danièle NESPOULOUS : C'est dit sans esprit de polémique, mais le leur dire, ça aurait été peut-être bien.

Monsieur le Maire : Je l'entends.

Danièle NESPOULOUS : Ceux qui se sont proposés de façon officielle, pas par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Voilà.

Monsieur le Maire : Très bien.

Concernant les décisions :

Décision 2020-07 : la première décision est un problème d'urbanisme. C'est toujours pour désigner l'avocat, pour qu'il défende les droits et les intérêts de la Commune dans cette affaire. Il faut savoir que dans cette affaire, c'est la DDTM qui a fait le PV, nous n'avions pas été avertis ; les gens sont passés au tribunal une première fois, puis il y a eu maldonne donc ça a été remis, puisque le procureur s'est mis en colère. Donc cette fois-ci, on a reçu la convocation, et il a fallu qu'on demande le PV à la DDTM. On a eu quelques difficultés à l'avoir. Ça a pris un peu de temps, on était plus ou moins pendant le confinement, et l'explication qu'on n'ait pas été averti à temps peut venir de là.

Pierre CAZENOVE : Est-ce qu'il y a le numéro de la parcelle ? On ne le voit pas figurer, pour voir un peu dans quel secteur ça se situe.

Monsieur le Maire : Non, mais ça se situe dans le secteur de l'ancienne décharge GASCON, dirai-je ; c'est sur le haut de Poussan. C'est vrai que c'est un dossier qui traîne depuis deux ou trois ans, voire quatre.

Fabrice CLASTRE : Pardon, Monsieur le Maire ; vous dites donc qu'il n'y a pas de lien – sur cette affaire, en tous les cas – avec la DDTM, ça veut dire qu'il y a eu un dysfonctionnement par rapport à la charte qui avait été signée par les services de l'État et les différents Maires ?

Monsieur le Maire : Je pense que c'est un oubli.

Fabrice CLASTRE : C'est un oubli, d'accord.

Monsieur le Maire : Enfin bon, en général, on est présent ; quand la DDTM fait ses opérations, les opérations d'ensemble comme ils en ont fait il n'y a pas très longtemps, il y a la gendarmerie et, souvent, il y a la Police municipale ou au moins la brigade rurale. Je pense vraiment que c'est un oubli de la DDTM ; pourquoi, je ne sais pas, et on ne va pas chercher. Les choses sont rétablies et ça repasse prochainement.

Décision 2020-08 : La seconde est une décision du Maire qui concerne une requête présentée par une administrée dont le bâtiment touche l'église.

C'est une première décision que j'avais prise à l'époque et vous verrez, ensuite, qu'il y a une seconde décision qui annule celle-là. C'est tout simplement qu'on est à nouveau assigné parce que les travaux qui avaient été demandés n'ont pas été effectués, sur la maison qui touche carrément l'église.

Pierre CAZENOVE : Des travaux que devait faire la Mairie ?

Monsieur le Maire : C'étaient des travaux qui dataient de l'époque où il y a eu des réparations sur l'église, on était encore sur la décennale ; les assurances n'étaient pas d'accord, les experts n'étaient pas d'accord, personne n'était d'accord et donc, on a fini par aller devant le tribunal administratif qui a désigné un expert mandaté et a ordonné de faire les travaux. Des travaux avaient été ordonnés. Pour diverses raisons – je ne sais pas pourquoi – les devis n'ont pas été validés et ça a traîné, jusqu'à ce que Madame FRAIGNEAU réactive le dossier.

Décision 2020-09 : Cette décision est l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Pour financer ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville de Poussan contracte une ouverture de crédit d'un montant maximum de 700 000 € auprès de la caisse régionale du Crédit mutuel du Languedoc. Après consultation, ce sont eux qui ont fait la meilleure proposition. Vous le voyez, cette ouverture de crédit a les caractéristiques suivantes :

Montant : 700 000 €

Durée : 1 an

Fonctionnement : autorisation de crédit

Taux Euribor 3 mois flooré à 0 moyenne mensuelle, plus une marge de 0,60 point, calculé sur la base du nombre de jours exacts – 360 jours – arrêté et payable à la fin de chaque trimestre civil

Commission d'engagement : 0,10 % du montant autorisé, soit 700 €, payables à la signature du contrat

Disponibilité des fonds et remboursement au gré de la Collectivité dès signature du contrat

Décaissement sans montant minimum

Possibilité de consolidation à l'échéance en un prêt à long terme aux conditions alors en vigueur.

Décision 2020-10 : Cette dernière décision est la nouvelle décision concernant Madame FRAIGNEAU.

Voilà pour les décisions. On va reprendre l'ordre du jour.

Pour la note n° 1, je vais laisser la présidence à Madame PUGLISI.

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas aux votes des rapports n° 1 et n° 2.

RAPPORT N° 1 : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU CA ET DU CG ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : Ghislain NATTA

Ghislain NATTA : On va examiner le compte administratif du budget principal et du budget annexe. Découlera le compte de gestion. On votera donc en suivant sur le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat de 2019.

Sur le budget principal, nous avons les masses budgétaires suivantes :

Au niveau des dépenses :

En fonctionnement : 4 812 415,48 €

En investissement : 2 575 823,84 €

Total : 7 388 239,32 €

Au niveau des recettes :

En fonctionnement : 5 841 269,97 €

En investissement : 2 482 935,29 €

Total : 8 324 205,26 €

Les recettes réelles totales sont d'environ 8,16 millions d'euros.
Les dépenses réelles sont d'environ 7,22 millions d'euros.

La répartition est la suivante :

Recettes réelles d'investissement :.....	2,32 millions d'euros, soit 15 %
Dépenses réelles d'investissement :.....	2,58 millions d'euros, soit 17 %
Recettes réelles de fonctionnement :.....	5,84 millions d'euros, soit 38 %
Dépenses réelles de fonctionnement :.....	4,65 millions d'euros, soit 30 %

On a donc, en résultats consolidés :

Dépenses réelles :.....	7 224 000 €
Recettes réelles :.....	8 160 000 €
Résultat reporté d'investissement :.....	- 50 000 €
Résultat reporté d'exploitation :.....	86 000 €
Résultat consolidé de clôture :.....	972 000 €

Vous avez le tableau des résultats consolidés :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses :.....	4 812 415 €
Recettes :.....	5 841 270 €
Résultat reporté 2018 :.....	85 801 €

Le résultat de clôture pour la section de fonctionnement est donc de 1 114 655 €.

Pour la section d'investissement :

Dépenses :.....	2 575 824 €
Recettes :.....	2 482 935 €
Résultat reporté 2018 :.....	- 50 143 €

Le résultat de clôture pour la section d'investissement est donc de - 143 031 €.

Le résultat de clôture consolidé de 2019, cumulant fonctionnement et investissement, est donc de 971 624 €.

Au niveau de chaque section du compte administratif :

En section de fonctionnement :

Charges à caractère général :.....	1 214 000 €
Charges diverses :.....	280 000 €
Charges de personnel :.....	2 209 000 €
Charges financières :.....	154 000 €
Subventions et participations :.....	858 000 €

La répartition au niveau globalisé est :

Charges à caractère général :.....	26 %
Charges diverses :.....	5 %
Charges de personnel :.....	48 %
Charges financières :.....	3 %

Sur l'évolution des dépenses réelles sur les trois dernières années :

En 2017 :.....	4 430 000 €
En 2018 :.....	4 540 000 €
En 2019 :.....	4 650 000 €

Sur ces trois dernières années, on remarque que les charges à caractère général sont en augmentation.
Sont à relever les atténuations de produits, c'est-à-dire la pénalité de la Loi SRU

Les charges de personnel sont en diminution.

Les charges financières sont en légère diminution.

Les subventions et participations sont en légère augmentation.

Est-ce que vous avez des questions sur les dépenses ?

Jacques LLORCA : Je ne sais pas si ce sont des questions, mais ce sont des interprétations de ce que vous affichez : on n'est pas obligé de prendre le verre à moitié plein, puisqu'il y a aussi le verre à moitié vide.

Moi, je veux bien relire à ma façon la section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement.

Dans le rapport – très commode, entre parenthèses – de la SAM, c'est intéressant de voir que les dépenses réelles de fonctionnement, de 2017 à 2019, ont sensiblement augmenté, de plus de 5 %. Quand on entre dans le détail de toute cette structure, par exemple – pour vous y retrouver éventuellement c'est à la page 7 de ce document – les dépenses de fonctionnement plus détaillées donnent la chose suivante, quand même : c'est qu'il y a une sorte d'inflation, dans la dépense, qui devient chronique et qu'on retrouve d'ailleurs dans le budget 2020, et qu'on retrouve dans le budget supplémentaire 2020, concernant les dépenses d'eau, d'énergie, de combustibles, de maintenance, d'entretien. Il y a là une accélération notable qui mérite une interprétation, ou une explication. Est-ce que c'est un vieillissement de nos structures ? Là, il y a un problème, je pense, structurel.

De la même façon, on peut le prendre en positif comme l'inverser en interrogation négative : les charges de personnel diminuent significativement, et on retrouve ça dans le rapport, d'ailleurs, par rapport aux tranches de communes entre 5 000 et 10 000 habitants. On peut être qualifié de très performant parce qu'on est tout à fait en dessous du pourcentage moyen de ces communes, mais en même temps, ça pose un sacré problème, qu'on vit d'ailleurs depuis pratiquement deux ans, c'est-à-dire une distanciation de l'administré par son administration, autrement dit de la Commune et du personnel communal vers les services dus à la population, ceci étant d'ailleurs illustré très fortement par la sous-traitance de plus en plus considérable que l'on fait, à la fois sur la gestion financière, la SAM, qui désormais pilote réellement la Commune et, d'autre part, dans les prestations de services – la maintenance, l'entretien, le nettoyage : on le retrouve dans le budget 2020 et même dans le supplément, et là, on voit un désengagement municipal propre au bénéfice d'une re-concentration et donc une distanciation entre le citoyen contribuable et ceux qui utilisent cet argent public.

De la même façon, au niveau des subventions et participations qui sont servies, il y a une hausse significative, notamment au bénéfice des associations, ce qui est sans doute positif : très bien, ça alimente le niveau de sociabilité, je dirai, de la société poussanaise ; en même temps, on ne peut qu'être interrogatif, étant donné la proximité, à ce moment-là, d'élections qui étaient à venir.

Le budget Enfance Jeunesse, très bien : il s'inscrit dans vingt ans de stratégie dans le sens de ce budget, car depuis toujours à Poussan, vers l'enfance, vers l'éducation, il y a un effort significatif sous les deux Maires successifs.

Ensuite, il y a une phrase extraordinaire ; elle est fantastique, je la lis en entier, quand même : « *Les atténuations de produits correspondent à la pénalité supportée au titre de la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, cause de dépenses dont le poids budgétaire a été multiplié – alors là, c'est un peu plus important – par 2,5 entre 2017 et 2019.* » En clair, derrière ce langage technocratique qui écrase et cache la réalité, c'est évidemment la problématique des effets de la Loi SRU, c'est l'amende que nous payons, qui dépasse la somme de 200 000 €, certes un peu atténuée dans le budget supplémentaire 2020, de l'ordre de 16 000 €, si je ne me trompe pas. Mais ce qui serait intéressant, ce serait d'avoir un chiffre global, depuis qu'on la paye, cette taxe, avec trois fois 80 000, trois fois 200 000, ça fait à peu près ça. Mais surtout, derrière, ça veut dire une politique par rapport à l'immobilier social, une politique délibérée qui traduit, depuis quelques années, la phobie de ce que l'on peut appeler « le social », alors qu'on sait – et Fabrice pourrait l'expliquer beaucoup mieux que moi – qu'à peu près 80 % de la population peut relever du bénéfice de ce type de logements. Mais là il y a une phobie spécifique à Poussan, qui fait que nous sommes, si je ne me trompe pas, dans les dix communes de France qui pratiquent le moins de soutien au logement social. Donc cette ligne est assez intéressante.

Après, les charges financières qui diminuent, c'est très bien effectivement, on le retrouve dans plein de tableaux, dans plein de chiffres, c'est très bien, c'est parfait ; sauf que ça veut dire, de façon très claire, que dans ce mandat, qui était – et Monsieur NATTA, vous le savez, vous, en plus, en particulier – un mandat de rattrapage de la catastrophe financière qui a failli mettre Poussan sous la Chambre régionale des comptes, du mandat précédent, il y a eu une tentative de lissage, et elle est réussie. Mais en même temps, elle fait perdre de façon très délibérée des opportunités d'emprunt à des taux extrêmement réduits depuis plusieurs

années, qui auraient permis des investissements ; pas ceux qu'on retrouve ensuite partout dans l'analyse budgétaire, pas « de la voirie, de la voirie, de la voirie, de la voirie », mais des investissements structurants pouvant rapporter de l'emploi, du chiffre d'affaires, et permettant sans doute de faire qu'au lieu d'avoir 1 800 habitants par jour qui quittent Poussan sur les 2 400 actifs, on ne serait pas une cité-dortoir, et on serait une cité active. Voilà. Après, la cité-dortoir peut être relativement agréable, et tant mieux, mais là, vous voyez, c'est la notion de verre à moitié plein et de verre à moitié vide.

Voilà sur ces dépenses de fonctionnement. J'ai quelques observations sur les recettes.

Ghislain NATTA : D'accord. Écoutez, je garde le verre à moitié plein.

Jacques LLORCA : Bien sûr, c'est logique.

Ghislain NATTA : On va passer aux recettes, donc.

Fabrice CLASTRE : Pardon, Monsieur NATTA. En revanche, il me semble qu'il y avait quand même quelques questions sur l'augmentation des dépenses, notamment liées à l'eau, l'énergie. Jacques a émis l'hypothèse que ça pouvait être dû au vieillissement de l'infrastructure ; est-ce que vous avez une explication à propos de l'augmentation de la consommation, pour plus de 55 000 €, sur le combustible, l'eau, l'énergie ?

Ghislain NATTA : Oui. En 2019, il y a eu des rattrapages de factures non payées en 2018. Cela étant, l'explication pointue sur l'augmentation des consommations, j'avoue que je ne l'ai pas.

Fabrice CLASTRE : Oui, eau et assainissement. Mais comme il était évoqué « énergie, combustibles », voilà. Ou la maintenance, avec 25 000 € de plus.

Ghislain NATTA : Pour la maintenance, c'est la maintenance matérielle, pas la maintenance des bâtiments.

Fabrice CLASTRE : D'accord. De la même façon, par rapport aux ETP et par rapport à la strate de communes identiques à nous, on a vu 8 ETP pour 1 000 habitants à Poussan, on est à 15 pour les communes de même strate. Du coup, est-ce qu'on s'éloigne effectivement du contribuable poussannais, ou est-ce qu'il y a une volonté quelconque, derrière, ou est-ce qu'on remplace les emplois par des vacataires, etc. ? Comment est-ce que vous pouvez expliquer cette différence avec des communes similaires à la nôtre ?

Ghislain NATTA : On a décentralisé et externalisé certains services. Ensuite, on a également des postes qui n'ont pas été pourvus, qui ont été, comment dirais-je, arrêtés en cours d'année 2019, donc on a des dépenses en baisse. On le voit, entre les crédits votés et les crédits exécutés, on a une différence importante. Ça peut être une explication.

Fabrice CLASTRE : D'accord. J'avais aussi une question sur un chiffre qui m'a interpellé, mais plutôt positivement, comme le disait Jacques, sur les services périscolaires et extrascolaires, avec une hausse de 147 000 €. Elle est expliquée comment, cette hausse ?

Ghislain NATTA : On ne les a pas vus, encore.

Fabrice CLASTRE : Non mais là, il est indiqué... alors, ce sera dans le budget Enfance Jeunesse ?

Ghislain NATTA : Oui.

Fabrice CLASTRE : Je ne sais pas, comme c'est indiqué dans le rapport concernant le compte administratif du budget principal, je pose la question à ce moment-là, mais oui.

Ghislain NATTA : Ce n'est que la reprise du résultat, qui est dans le budget principal.

Fabrice CLASTRE : Oui, d'accord. Donc on vous posera la question tout à l'heure, puisque ce n'est pas le bon moment.

En revanche, sur la Loi SRU, question : autant sur Enfance Jeunesse, il était indiqué « *témoignant ainsi de la volonté politique communale en faveur de cette politique publique* » ; vous n'avez pas mis la même chose sur la Loi SRU, c'est parce qu'il n'y avait pas une volonté politique de ne pas faire de logement social ? Ce n'est pas la même chose.

Ghislain NATTA : Moi, je constate la pénalité, c'est tout.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Mais vous ne savez pas si c'était lié à une volonté politique de ne pas faire du logement social ?

Ghislain NATTA : Non, ce n'est pas en lien avec une volonté politique de ne pas faire du logement social, non.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Si on avait pu, on aurait pu en faire mieux et plus ?

Ghislain NATTA : Si on avait pu, on aurait pu en faire, oui, puisqu'on a eu quand même pas mal de freins à la mise en place de logements sociaux, au départ.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Quel type de freins, par exemple ?

Ghislain NATTA : On a eu la Fontette qui a mis cinq ans pour pouvoir sortir de terre.

Fabrice CLASTRE : D'accord, donc la Fontette, mais après, il y a eu de la production de logements privés ?

Serge CUCULIERE : Il y a quelque chose que je ne comprends pas bien dans votre discours, c'est quand vous dites que, délibérément, on ne veut pas faire de logements sociaux.

Fabrice CLASTRE : Non, c'est une question.

Serge CUCULIERE : C'est une question, je réponds aux groupes d'opposition, donc ça vraiment, c'est difficile à entendre. Ensuite, quand on a fait le contrat de mixité sociale, on avait relevé la spécificité de Poussan, qui est commune littorale, un pays où le foncier est cher, une commune qui ne dispose pas de réserve foncière permettant de réaliser notamment ces programmes de logements sociaux. Enfin, il y a plein de problèmes, une spécificité au nord du bassin de Thau, qui fait que malgré l'espace que l'on a, on a des difficultés pour les réaliser. Outre le fait que, quand on a fait la Fontette, on a mis cinq ans à le faire, voilà. Donc je pense qu'il y a quand même des difficultés locales à réaliser des logements sociaux.

Ensuite, quand même, on a mis en place un PLU dans lequel on affirme clairement qu'il faut 30 %, enfin, une proportion de logements sociaux, dans toutes les nouvelles opérations, et ça commence à porter ses fruits ; on a délivré des permis de logements sociaux. Après, il ne faut pas s'en plaindre. Donc on est en train de réaliser, d'inverser, et c'est un train qui se tire difficilement. C'est un train qui est lourd, avec une locomotive devant, et quand on commence à le mettre en marche, après, il faut profiter de la dynamique. On est en train, on est en marche pour réaliser des logements sociaux. Je rappelle le quartier Sainte-Catherine Marqueval, dans lequel il sera fait 30 % de logements sociaux, et dans un urbanisme intéressant, parce qu'il faut faire ça aussi, il faut que ce soit un urbanisme qui permette cette mixité et de digérer cette cohabitation sociale, qui ne pose pas de souci quand c'est dans un urbanisme bien fait. Donc le train est parti, il est lourd à mettre en marche, voilà. Je ne vois pas pourquoi on aurait des sabots sous les roues, par un discours qui nous dit « manifestement, vous n'en voulez pas ». C'est faux.

Yolande PUGLISI : D'autant plus, si vous me permettez, pour en revenir à la Fontette et au programme avant, pour être avec Monsieur le Maire depuis le premier mandat, on assume complètement. On aurait pu faire une barre en triplant les logements sociaux qui existent ; on a voulu délibérément confirmer la mixité et le bien-vivre. Nous n'avons aucun souci. Il s'agit de ne pas pénaliser non plus les lotissements qui sont à côté et le quartier. Voilà ce que je voulais dire.

Danièle NESPOULOUS : Vous ne tenez pas le même discours, tous les deux. Là, vous dites un choix délibéré de ne pas construire de barres d'immeuble, or depuis le début, nous vous disons...

Serge CUCULIERE : Pourquoi, moi, je dis que je veux faire des barres, alors ? Si ce n'est pas le même discours ! Allons, allons, on parle d'un urbanisme raisonné, d'un urbanisme...

Danièle NESPOULOUS : Vous ne vous écoutez pas et vous ne nous écoutez pas.

Serge CUCULIERE : Ah, mais alors, c'est parfait, si on ne s'écoute pas et qu'on ne vous écoute pas ! Vous fermez donc le micro.

Danièle NESPOULOUS : Vous venez de nous couper la parole, par deux fois.

Serge CUCULIERE : Oui, c'est ça !

Danièle NESPOULOUS : Nous vous laissons vous expliquer, Monsieur CUCULIERE, nous vous laissons...

Serge CUCULIERE : Mais je suis obligé de vous couper la parole, parce que quand vous me mettez en opposition avec Yolande, je ne peux pas le supporter, puisqu'on pense la même chose.

Danièle NESPOULOUS : Vous ne vous en rendez pas compte, mais vous ne tenez pas le même discours.

Serge CUCULIERE : Voilà, eh bien moi, j'ai terminé.

Danièle NESPOULOUS : Madame PUGLISI dit que c'est un choix délibéré, et c'est vrai qu'à plusieurs reprises, au cours des Conseils municipaux, vous avez dit que c'était un choix délibéré de la Commune de ne pas réaliser de logements sociaux, au prétexte que les logements sociaux actuels seraient des barres d'immeuble, ce qui n'est absolument pas le cas.

Vous avez mis trois mandats pour réaliser enfin que notre commune était en sous-effectif de logements sociaux et que ça entraînait pour nous des conséquences financières – pas pour nous : pour les contribuables poussannais, notamment – et vous dites que vous les assumez. Ça, ce n'est pas entendable, en fin de mandat ; il vous a fallu trois mandats pour le réaliser. Alors là, je dis, quand même, nous n'avons pas dit que nous étions pour des barres d'immeuble, pendant ces différents mandats, nous avons dit que nous étions pour la mixité sociale et pour des logements intégrés dans des programmes clairs, précis, où toutes les classes de la population pourraient se retrouver. Vous ne l'avez entendu, est-ce un effet de politique opportuniste actuelle, vous ne l'avez réalisé qu'à la fin du troisième mandat. Il vous en a fallu, du temps, pour y réfléchir, à cette mixité sociale, au détriment des Poussannais qui auraient peut-être souhaité acquérir des logements ou des espaces à des prix abordables, leur permettant de s'installer à Poussan s'ils en avaient fait le choix.

Yolande PUGLISI : Madame NESPOULOUS a terminé ; Ghislain, tu continues, s'il te plaît, parce que je... voilà.

Danièle NESPOULOUS : Oui, je sais, je vous agace.

Ghislain NATTA : Au niveau des recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 5 841 270 €.

Les principales recettes sont :

Les redevances et produits de services :.....	770 000 €
La fiscalité :	3 115 000 €
Les recettes diverses :	156 000 €
Les dotations et participations :	1 000 000 €

Concernant la répartition de ces recettes :

La fiscalité représente 67 % des ressources des recettes réelles.

Les dotations et participations : 17 %
 Les recettes diverses : 3 %
 Les redevances et produits de services : 13 %

Sur l'évolution de ces recettes au cours des trois dernières années :

En 2017 : 5 720 000 €
 En 2018 : 5 820 000 €
 En 2019 : 5 840 000 €

S'agissant de l'évolution dans chaque tranche de recettes :

Les redevances et produits de services connaissent une légère diminution.

La fiscalité est en augmentation.

Les dotations et participations sont stables.

Voilà pour les recettes de fonctionnement.

Est-ce que vous avez des questions sur ces recettes ?

Jacques LLORCA : J'ai une remarque globalisante, là aussi. On l'a répété éternellement, c'est bien la fiscalité qui assure la recette fondamentale de ces budgets, de celui-là en particulier mais aussi de tous les autres. Cette fiscalité a comme caractéristique d'être, je dirais presque, « étrangement consensuelle », c'est-à-dire qu'il n'y a pas de volonté délibérée d'augmenter la fiscalité, en termes de pourcentage, puisque tout simplement, et par notre activité du nord bassin de Thau, la population de Poussan augmente et une partie de cette population arrive avec des revenus qui peuvent être significatifs, donc paie l'impôt. Donc on voit que, je dirai en très grande sécurité, la Commune de Poussan bénéficie d'une masse de recettes fiscales non problématique.

Pour le reste, les dotations et participations, cela rejoint ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire que ça reste d'une stabilité absolue, mais la stabilité peut représenter de l'immobilisme, c'est-à-dire que, là aussi, l'esprit d'initiative ne caractérise surtout pas la gestion des finances de Poussan.

Pour revenir à la fiscalité, par exemple, il y a un certain nombre d'années, en termes prudents mais aussi avec la volonté délibérée de se donner des marges d'emprunt sécurisées, il avait été pensé qu'au lieu de garder une fiscalité toujours au même taux, il fallait penser cette fiscalité par rapport à l'évolution de l'inflation, et se retrouver toujours légèrement au-dessus de l'inflation. Cela aurait été sans difficulté particulière pour les contribuables, mais, au niveau de la commune, aurait apporté des moyens supplémentaires, d'où la possibilité – je reviens toujours à l'investissement – d'emprunter encore plus à l'aise, quand les taux étaient devenus extrêmement bas et que la situation s'était stabilisée. Autrement dit, cette stabilité de recettes, encore une fois, ça me rappelle l'analyse critique que nous avons faite de la gestion du prédécesseur de Jacques ADGE, c'est-à-dire une gestion « à la pépère », tranquille, on ne casse surtout rien, mais on ne crée surtout rien.

En fonctionnement, on va payer la facture – vous allez la payer, on l'a évoqué il y a quelques minutes – en termes de dépenses : il y a des vieillissements de structures, qu'il va falloir payer davantage, des choix délibérés de sous-traitance qu'il va falloir payer davantage, et l'impact sur la recette de la fiscalité, évidemment, sera plus significatif. Le bénéfice diminuera, donc le potentiel d'emprunt dynamisant sera aussi atténué. C'est un pronostic.

Ghislain NATTA : Au niveau de la fiscalité, il faut quand même se rappeler que la taxe d'habitation va être gelée et que, malgré les circonstances actuelles, l'exonération sera maintenue. *A priori*, j'en ai bien confirmation, il ne sera pas revenu sur le transfert de la taxe d'habitation, et en particulier sur les 20 % qu'il reste à exonérer.

Sur la section d'investissement, les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 575 824 €.

Ces dépenses se répartissent en :

Remboursement du capital : 22 %
 Dépenses d'équipement : 78 %

Ces dépenses se situent sur :

Des bâtiments publics : 526 000 €

Du matériel : 61 000 €
 Des acquisitions foncières : 32 000 €
 Des opérations pour compte de tiers : 92 000 €
 De la voirie et de l'aménagement urbain : 1 637 000 €

Sur l'évolution des dépenses d'équipement réalisées, hors 45 – je vous rappelle que 45, c'est l'opération que l'on a avec la SAM sur le financement du pluvial du Riverain, qui s'inscrit en dépenses et en recettes sur ce chapitre – entre 2017 et 2019 :

En 2017 : 870 000 €
 En 2018 : 1 780 000 €
 En 2019 : 1 910 000 €

Est-ce que vous avez des questions sur les dépenses d'investissement ?

Fabrice CLASTRE : Oui, s'il vous plaît. On a interpellé à propos d'un élément ; ça m'y fait penser, puisqu'on parle des travaux de pluvial. Il y avait eu des travaux de pluvial aussi, réalisés rue des Horts, et on s'interrogeait sur le point de savoir si c'était à la Mairie de prendre en charge une partie de ces travaux.

Ghislain NATTA : On va le voir (...).

Fabrice CLASTRE : D'accord. Une autre question, par rapport aux opérations réalisées : on voit 1 990 000 €, par rapport au budget initial, quels types d'opérations qui avaient été envisagés n'ont pas été réalisés ?

Ghislain NATTA : La réalisation est à hauteur de 70 %.

Fabrice CLASTRE : D'accord, donc les 30 % qui n'ont pas été réalisés ?

Ghislain NATTA : Pour les 30 %, si vous voulez, le Riverain n'a été payé qu'en partie en 2019, en grosse partie, et l'avenue de la République aussi.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Ça veut dire, du coup, que le reste va être payé en 2020 ?

Ghislain NATTA : Le reste a été payé en 2020.

Fabrice CLASTRE : En 2020. Et ça représente les 30 % ?

Ghislain NATTA : Ça ne représente pas 30 %, non.

Fabrice CLASTRE : D'accord, donc la question était : quelles autres opérations n'ont pas été réalisées, qui étaient initialement prévues ?

Ghislain NATTA : On va essayer de vous répondre. Pour les autres opérations, il y a de la voirie et je pense qu'il doit y avoir aussi, au niveau des bâtiments communaux, certaines opérations qui n'ont pas été réalisées.

Fabrice CLASTRE : Du coup, qui sont reportées en 2020 ?

Ghislain NATTA : Oui, puisque vous savez qu'on n'a pas eu de reste à réaliser en 2019 : la totalité a été reprise en 2020, donc ce qui n'a pas été fait en 2019 est revenu au budget primitif de 2020. En 2020, on a terminé, comme je vous le disais, le Riverain et l'avenue de la République, ainsi que la rue des Horts, qui était prévue au départ en 2019.

Fabrice CLASTRE : Merci.

Ghislain NATTA : On va passer aux recettes.

Au niveau des recettes de la section d'investissement :

Dotations :	416 000 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	1 046 000 €
Emprunt :	500 000 €
Subventions reçues :	357 000 €

S'agissant de leur répartition :

Excédent de fonctionnement capitalisé :	47 %
Dotations :	18 %
Subventions reçues :	15 %
Emprunt :	22 %

Les dépenses d'équipement ont été financées :

Par des ressources propres (épargne nette + fonds de compensation de la TVA) à 55 %

Par des subventions à 19 %

Par des emprunts à 26 %

Pierre CAZENOVE : J'ai une petite question, au sujet des subventions. Est-ce que sur l'achat de la parcelle des Oulettes, on a pu recevoir la subvention du Conseil départemental ? Est-ce qu'elle a été accordée ou pas ?

Ghislain NATTA : Non ; en tout cas, moi, je ne l'ai pas vue au niveau des recettes reçues.

Pierre CAZENOVE : Elle a été demandée ?

Ghislain NATTA : Elle a été demandée, oui.

Au niveau des indicateurs financiers en 2019 :

Épargne de gestion :	1 065 121 €
Épargne brute :	1 192 764 €
Épargne nette :	629 934 €
Résultat consolidé de fin d'exercice :	971 624 €

Le nombre de jours financés par cette couverture est de 82.

Versement de l'excédent de clôture :

Solde de la dette au 31/12 :

Cela représente une capacité de désendettement de 3,4 années.

Évolution de l'épargne nette :

2017 :	756 000 €
2018 :	624 000 €
2019 :	630 000 €

Évolution de la capacité de désendettement :

2017 :	3,3 ans
2018 :	3,5 ans
2019 :	3,4 ans

Le stock de la dette correspond au capital restant dû.

2017 :	4 311 000 €
2018 :	4 156 000 €
2019 :	4 093 000 €

Est-ce que vous avez des questions sur le budget principal, compte administratif ?

Fabrice CLASTRE : J'ai une question sur les documents du compte administratif, les 150 pages qui ont été fournies. En page 157, il est évoqué dans les annexes « *les autres éléments d'information, liste des organismes dans lesquels la Collectivité a pris un engagement financier* » : il y a cinq ou six pages, où l'on voit apparaître beaucoup d'organismes HLM, notamment. Vous pouvez nous expliquer ce que ça vient faire dans le compte administratif et à quel titre, et quelle a été la participation de Poussan dans ces gros chiffres ?

Ghislain NATTA : Monsieur XXX va vous répondre (...).
On vote à chaque fois des garanties d'emprunt pour les organismes sociaux.

Patrick RAFFARD : Techniquement, les garanties d'emprunt relèvent de ce qu'on appelle les engagements hors bilan, c'est-à-dire que concrètement, la Commune va garantir un emprunt, souvent ce sont des emprunts HLM, sauf que ça n'apparaît pas dans le stock de la dette. En termes d'information nécessaire auprès des citoyens, il est normal que vous soyez informés, l'ensemble des citoyens, l'ensemble des élus, de toutes ces garanties qu'a accordées la Commune à ces bailleurs. C'est pour ça que ça apparaît là, et c'est obligatoire, c'est évidemment une obligation de la DGCL.

Fabrice CLASTRE : Mais c'est une garantie d'emprunt faite par Sète Agglopol Méditerranée, et c'est à ce titre-là que la Commune de Poussan est impactée ?

Patrick RAFFARD : Non, non.

Fabrice CLASTRE : Ce n'est pas directement Poussan qui garantit l'intérêt d'emprunt ?

Patrick RAFFARD : Ah si, une partie.

Fabrice CLASTRE : Une partie, donc au prorata de la représentativité que l'on a au sein de la SAM ?

Patrick RAFFARD : Non. S'agissant des garanties d'emprunt, vous pouvez avoir des garanties d'emprunt par exemple – enfin, moi, je ne connais pas la liste exacte des garanties d'emprunt – mais à un moment donné, il y a eu par exemple pour les opérations HLM qu'il y a eu ici, systématiquement le bailleur y fait appel, et ce n'est pas lié à la politique habitat de la SAM.

Fabrice CLASTRE : Non, mais malheureusement, on n'a pas autant d'opérations HLM ; là, quand on regarde les opérations HLM, beaucoup sont à Sète, donc la question, c'était : à quel titre la Commune de Poussan est intervenue sur les garanties d'emprunt de l'opération située à Sète ?

Patrick RAFFARD : Je vais regarder ça avec attention parce que, sur le coup, ça m'interroge. Je ne vois pas pourquoi Poussan...

Fabrice CLASTRE : Je peux vous dire que si on avait 1, 2, 3, 4, 5, 6 pages de logements sociaux à Poussan, on ne payerait certainement pas de pénalité SRU.

Patrick RAFFARD : Il faudrait que je remonte... moi je remonterai, si vous voulez, l'historique des garanties d'emprunt et, au prochain Conseil, on vous donnera les informations, il n'y a pas de souci. Là, je ne peux pas vous répondre comme ça, du tac au tac, je vous dirais des bêtises.

Fabrice CLASTRE : Non, mais comme il y en avait beaucoup, on se demandait. D'accord.
On avait une autre question, puisqu'il y a un tableau sur les ETP, on voulait savoir ce qu'il en était du poste du DGS, puisqu'on a vu que Madame AUBIGNAT n'était plus dans les locaux. Est-ce qu'on a réengagé un DGS ?

Ghislain NATTA : À l'occasion du vote du BS, quand il y aura Monsieur le Maire, vous reposerez la question.

Fabrice CLASTRE : D'accord.

Ghislain NATTA : On va examiner le budget annexe du SEJ qui, je vous le rappelle, a été clos à la fin de l'exercice 2019 et réintégré, en 2020, dans le budget principal.

Il a été procédé aux votes après la présentation du rapport n° 2.

RAPPORT N° 2 : FINANCES - BUDGET SEJ - APPROBATION DU CA ET DU CG ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Rapporteur : Ghislain NATTA

Ghislain NATTA : Il n'y a pas de section d'investissement pour le budget annexe. Simplement, au niveau du fonctionnement, on avait, en dépenses, 779 158,47 €, et en recettes, 843 249,45 €.

Le solde d'exécution atteint 64 090,98 €.

Le résultat reporté 2018 était de 31 000 €.

Le résultat de clôture est donc de 95 174,88 €. Il va être repris dans le résultat de l'exercice et l'affectation des résultats dans le budget principal 2020.

S'agissant de la répartition :

Recettes réelles : 8,16 millions d'euros

Dépenses réelles : 7,22 millions d'euros

Parmi les dépenses, une grosse partie est consacrée aux charges de personnel (69 %).

Charges à caractère général : 25 %

Subventions et participations : 6 %

Pour les recettes :

Dotations et participations : 60 %

Redevances et produits de services : 40 %

Sur la situation agrégée des deux budgets – budget principal et budget annexe du Service Enfance Jeunesse – les recettes réelles s'établissent à 9 millions d'euros. Les dépenses réelles sont de 8 millions d'euros.

Les ratios agrégés sont :

Épargne brute : 1 256 855 €

Épargne nette : 694 025 €

Stock de la dette : inchangé

Capacité de désendettement : inchangée

Est-ce que vous avez des questions, avant de passer au vote ?

Fabrice CLASTRE : C'est maintenant qu'il faut poser les questions sur le Service Enfance Jeunesse ?

Ghislain NATTA : Oui.

Fabrice CLASTRE : Oui, donc c'était sur les fameux 147 000 € qui étaient marqués dans la note en page 8 du rapport, où était indiquée la hausse de la subvention versée au Service Enfance Jeunesse, qui regroupe le fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires, qui a augmenté de 147 000 €. C'était pour savoir à quoi correspondait cette hausse de 147 000 €.

Ghislain NATTA : En 2019, c'était la subvention d'équilibre. Elle sert à équilibrer les dépenses du Service Enfance Jeunesse.

Fabrice CLASTRE : Mais elles ne sont pas liées à une dépense particulière, d'une activité particulière ? Ça veut dire que chaque année, on remettait 147 000 € supplémentaires ?

Ghislain NATTA : Si vous voulez, lorsque le budget annexe est fait, on l'équilibre par une participation du budget principal, qui équilibre le budget annexe, c'est tout.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Donc, si on avait bien évalué le montant de la subvention au départ, on n'aurait pas eu ce + 147 qui serait apparu ?

Ghislain NATTA : Oui.

Fabrice CLASTRE : J'ai une dernière question, sur le compte administratif du budget Service Enfance Jeunesse. Toutes les annexes sont à zéro, c'est normal ? C'est parce que ça a été réintégré dans le budget principal ?

Ghislain NATTA : C'est parce que, si vous voulez, il n'y a qu'un service. Disons qu'il y a une section de fonctionnement, et il n'y a pas de paye de personnel puisque la paye était effectuée dans le budget principal. Il y avait un reversement donc il est normal que toutes les annexes du compte administratif soient à zéro.

Fabrice CLASTRE : D'accord, mais la répartition des dépenses faites sur ce budget n'est pas décrite, entre la fonction Sport et Jeunesse, la fonction Enseignement... il n'y a pas de répartition.

Ghislain NATTA : (...)

On va passer aux votes.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier de Frontignan, comptable de la Commune de Poussan, et le compte administratif 2019 établi par Monsieur le Maire, sont annexés à la présente délibération.

La délibération n° 2019-47 du 21 août 2019 relative à la clôture du budget annexe Service Enfance Jeunesse précise que les résultats de l'exercice 2019 seront repris sur le budget principal.

Le compte administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire, et le compte de gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice. Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2019 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

Le compte de gestion retraçant notamment la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public, et le compte administratif présenté par Monsieur Jacques ADGE, Maire, sont concordants.

Je propose donc au Conseil :

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- D'approuver le compte de gestion établi pour l'exercice 2019 par le Trésorier principal ;
- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 arrêté aux résultats présentés précédemment. Je peux vous les montrer à nouveau.

L'arrêté des comptes 2019 permet de déterminer :

- D'une part, le résultat 2019 de la section de fonctionnement (1 114 655,49 €).
Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre, de 5 841 269,97 €, et les dépenses réelles et d'ordre, de 4 812 415,48 €) majoré du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2018, qui était de 85 801 €. Il est en excédent sur ce budget.
- D'autre part, le solde d'exécution 2019 de la section d'investissement (- 143 031,11 €).
Ce solde d'exécution est égal au solde constaté entre, d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 (2 575 823,84 €) et, d'autre part, les recettes d'investissement (2 482 935,29 €) propres à l'exercice 2019, majoré de la quote-part de l'excédent 2018 de fonctionnement affecté en investissement et minoré du résultat d'investissement reporté de l'exercice 2018 (- 50 142,56 €).
Celui-ci présente un déficit d'investissement pour ce budget.

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en 2019, ce qui est le cas présent.

Après couverture, le solde positif du résultat de fonctionnement peut, selon la décision de notre Assemblée, être affecté à la section d'investissement, à la section de fonctionnement (à l'une, à l'autre ou aux deux) pour permettre :

- De financer des dépenses nouvelles ;
- De réallouer en 2020, des crédits annulés en 2019 ;
- D'inscrire une réserve en fonctionnement et/ou en investissement pour des dépenses imprévues en 2020 ;
- De contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 en lieu et place d'une fraction d'emprunt.

Par ailleurs, il est rappelé que par délibération n° 2019-47 du 21 août 2019, il a été procédé à la clôture du budget annexe Service Enfance Jeunesse et que ce budget présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement, de 95 174,88 €.

Cet excédent fera l'objet d'une intégration au résultat 2019 du budget principal.

Les résultats totaux du budget principal et du budget Service Enfance Jeunesse sont donc :

- En section d'investissement : déficit d'investissement de 143 031,11 € ;
- En section de fonctionnement : excédent de fonctionnement de 1 209 830,37 €.

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus, je propose au Conseil municipal :

- D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget principal au budget supplémentaire 2020, selon la répartition suivante :
En section d'investissement, inscrire en dépenses, au compte 001 « Déficit d'investissement reporté », 143 031,11 € ; inscrire en recettes, au compte 1068...

Yolande PUGLISI : Ghislain, s'il te plaît, avant d'affecter, on va peut-être voter ?

Ghislain NATTA : Je pensais faire les deux votes en même temps, mais distincts.

Yolande PUGLISI : Distinctement, donc c'était pour ça.

Ghislain NATTA : On peut arrêter, si tu veux, d'accord.

Yolande PUGLISI : Oui, s'il te plaît.

Ghislain NATTA : Donc, je reprends.

Yolande PUGLISI : S'il te plaît.

Ghislain NATTA : Il s'agit donc :

- De constater les identités de valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- D'approuver le compte de gestion établi pour 2019 par le Trésorier principal ;
- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 arrêté aux résultats présentés.

Yolande PUGLISI : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2019 (6 abstentions : CLASTRE, CAZENOVE, LLORCA, NESPOULOUS, REXOVICE, CHAUVET).

Ghislain NATTA : On va passer au vote de l'affectation du résultat.

Les résultats totaux du budget principal et du budget annexe Service Enfance Jeunesse sont donc :
En section d'investissement, un déficit de 143 031,11 € ;
Un excédent de fonctionnement de 1 209 830,37 €.

Je propose donc :

- D'affecter le résultat de clôture de 2019 du budget principal au budget supplémentaire 2020, selon la répartition suivante :
En section d'investissement :
Inscrire en dépenses, au compte 001 « Déficit d'investissement reporté », 143 031,11 € ; Inscrire en recettes, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », 705 951,17 € ;
En section de fonctionnement :
Inscrire en recettes, au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté », 503 879,20 €.
Le budget supplémentaire du budget principal qui sera soumis à votre approbation reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2020.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Yolande PUGLISI : Pour l'affectation, qui est contre ? Qui s'abstient ? 6 abstentions. Le reste pour.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat (6 abstentions : CLASTRE, CAZENOVE, LLORCA, NESPOULOUS, REXOVICE, CHAUVET).

Il a été procédé aux votes relatifs au budget annexe (approbation du compte de gestion et du compte administratif, affectation des résultats) à l'issue du vote sur le rapport n° 6.

Yolande PUGLISI : Merci, Ghislain. Je pense qu'on peut rappeler le Maire.

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée délibérante.

Yolande PUGLISI : Monsieur le Maire, je vous redonne la Présidence.

Monsieur le Maire : Merci.

RAPPORT N° 3 : FINANCES PUBLIQUES – BS 2020 SUR LE BUDGET PRINCIPAL
Rapporteur : Ghislain NATTA

Ghislain NATTA : Le budget supplémentaire 2020 est un acte de report, qui intègre les résultats de l'exercice 2019 tels qu'adoptés au compte administratif 2019, et un acte d'ajustement. Il donne la possibilité de corriger les prévisions budgétaires en cours d'exercice, au même titre qu'une décision modificative.

Au budget principal 2020, s'ajoutent :

En fonctionnement : 467 766 €
 En investissement : 418 728,21 €

Pour l'intégration des résultats 2019, comme nous l'avons vu au niveau du compte administratif, on reprend, en déficit d'investissement, 143 031,11 €.

L'excédent de fonctionnement de 1 209 830,37 € est réparti sur le budget principal, en recettes de fonctionnement pour 503 879,20 €, en recettes d'investissement pour 705 951,17 €.

A été intégré, dans ces résultats, le résultat du budget annexe.

En dépenses de fonctionnement, les modifications concernent :

Charges à caractère général :+ 191 970 €

Atténuation de produits :- 16 936 € (indemnité SRU)

Charges de gestion courante :- 17 500 € (diminution de la subvention du comité des fêtes)

Charges financières :+ 3 000 € (pour les charges inhérentes à la nouvelle ligne de trésorerie)

Charges exceptionnelles :216 000 € (pour l'indemnisation des commerçants après les travaux du Riverain et l'annulation du titre de recettes).

Sur ces modifications de dépenses, avez-vous des questions ?

Fabrice CLASTRE : J'ai des questions sur le gros document, directement, parce qu'on a essayé de comprendre. En page 5 du gros document, il est indiqué, à l'astérisque n° 5 ; que le budget de l'exercice est égal au « budget primitif + le budget supplémentaire + les décisions modificatives », s'il y a lieu. En l'occurrence, il n'y a pas de décision modificative. Puisque c'est le premier budget qu'on vote et qu'il n'y a pas eu de décision modificative, le budget de l'exercice est égal au « budget primitif + le budget supplémentaire ». Quand on va en page 15, sur la section fonctionnement, détail des dépenses, qu'on reprend le budget primitif qui a été voté le 6 janvier dernier, qu'on y ajoute les nouvelles propositions que vous faites et que vous avez décrites à l'instant – par exemple 191 000 € sur les charges à caractère général, et on peut détailler sur plusieurs lignes – on ne trouve jamais la même somme. En l'occurrence, sur la ligne 011, le budget primitif était de 1 391 831 € ; la nouvelle proposition que vous faites est de 191 970 € ; le budget de l'exercice, qui devrait être la somme des deux, ne bouge pas et reste à 1 391 831 €. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ? Et ça, on le réitère sur toutes les lignes qui sont dessous.

(Discussions hors micro.)

Patrick RAFFARD : Est-ce que vous pouvez nous dire à quelle page c'est, s'il vous plaît ?

Fabrice CLASTRE : Page 15.

Alors évidemment, le budget primitif voté le 6 janvier n'apparaît pas, mais on l'a retrouvé dans le document du 6 janvier, et quand on fait budget primitif + nouvelles propositions, on devrait tomber sur le budget de l'exercice, et on n'y tombe pas.

Patrick RAFFARD : Je vais regarder, vous pouvez continuer.

Ghislain NATTA : Est-ce que vous avez d'autres questions sur les dépenses ?

Fabrice CLASTRE : Après, ce sont tous les exemples qu'il y a dessous, puisqu'il y a 26 lignes sur lesquelles on ne retrouve pas « budget primitif + nouvelles dépenses = budget de l'exercice », donc sur tous les détails, on aura des questions.

Patrick RAFFARD : Excusez-moi, je suis sur la page 7, je fais 1,391 million d'euros + 191 970 €, ça fait 1 583 801, on est bon.

Fabrice CLASTRE : Sur la page, pardon ?

Patrick RAFFARD : Sur la page 7, j'ai mes charges à caractère général ; j'ai 1,391 million d'euros, j'ai 191 970 €, et le total fait bien 1 583 801 €.

Fabrice CLASTRE : Oui, mais comment se fait-il que ce total-là, qui est en dernière colonne, ne soit pas le budget de l'exercice 2, qu'on retrouve en page 15 ?

Patrick RAFFARD : En 15, vous avez le budget de l'exercice.

Fabrice CLASTRE : Le budget de l'exercice, il est indiqué en page 5 que c'est...

Patrick RAFFARD : Oui, 1,391 million d'euros, et vous votez pour 191 970 €, ce qui correspond aux propositions nouvelles.

Fabrice CLASTRE : D'accord, mais on nous dit en page 5 que le budget de l'exercice est égal au budget primitif + les dépenses nouvelles.

Patrick RAFFARD : Oui.

Fabrice CLASTRE : Et le budget de l'exercice, pourquoi est-il encore à 1 391 831 € ? Pourquoi n'est-il pas passé, comme sur la page 7, à 1 583 801 € ?

Patrick RAFFARD : Ça, c'est parce que vous ne l'avez pas voté.

Si vous voulez, c'est une façon de présenter la maquette, ce sont des maquettes officielles. En fait, vous avez un rappel de l'exercice, un libellé 1, c'est l'exercice 2, le mode de présentation n'a rien à voir, ce sont deux choses différentes. Donc en fait, on vous rappelle le budget de l'exercice, et ensuite, ce que vous allez voter, ce n'est pas le budget de l'exercice, vous allez voter des dépenses nouvelles. Les dépenses nouvelles, c'est la somme de 191 970 € que vous allez voter. Si vous faites le cumul des deux, et que vous vous rapportez à la page 7, vous voyez bien que le total est bien à 1 583 801 €.

Fabrice CLASTRE : Donc le budget de l'exercice correspond au budget primitif qu'on a voté.

Patrick RAFFARD : Oui. Après, si vous voulez, vous avez le budget de l'exercice 1 – là, il y a marqué 2, parce que vous avez un libellé 1. C'est une présentation différente de maquette, ce sont vraiment deux paginations différentes, c'est tout. Ce sont des maquettes officielles.

Fabrice CLASTRE : D'accord, mais donc, le budget de l'exercice, celui de la page 15, c'est bien le budget primitif qui avait été voté.

Patrick RAFFARD : Tout à fait. Ce sont des modes de présentation différents, en fait. Ce sont des maquettes officielles.

Ghislain NATTA : Et s'il y en a un deuxième qui est voté plus tard, dans le budget de l'exercice, il y aura le budget primitif, plus le BS, dans cette colonne.

Patrick RAFFARD : Et vous verrez qu'au niveau du compte administratif, par exemple, vous avez l'ensemble des crédits qui ont été ouverts ; c'est encore une présentation différente, le compte administratif. Vous aurez le cumul BP + BS + DM1, éventuellement, DM2. C'est parce que vous êtes en situation de vote d'un CA.

J'espère avoir été clair, sur une pagination qui, je le rappelle, est officielle, et qui se retrouve dans toutes les communes de France et de Navarre. Heureusement, d'ailleurs, si je puis me permettre.

Fabrice CLASTRE : Donc là, si on reprend le budget primitif, toutes les sommes annoncées dans la colonne « budget de l'exercice », on doit les retrouver à l'identique.

Ghislain NATTA : Oui.

Patrick RAFFARD : Oui, bien sûr. Regardez le total des 012, 2,276 ; si vous allez page 7, vous avez 2 276 379. Là vous aurez une présentation par chapitre, et là vous aurez les détails par article.

Ghislain NATTA : Sur les dépenses, c'est bon ? On passe aux recettes ?

Fabrice CLASTRE : Non, pardon : du coup, je prends un exemple concret, avec la ligne 6068 « Autres matières et fournitures » : dans le budget de l'exercice, qui doit correspondre au budget primitif, on a 49 764,60 €. Quand je reprends le document du budget primitif, on était à 16 500. Comment se fait-il qu'il y ait eu une différence ?

Patrick RAFFARD : Vous les voyez où, ces 16 500 €, excusez-moi ?

Fabrice CLASTRE : Sur les documents du budget primitif qui nous avaient été transmis pour le 6 janvier. Les choses n'ont pas bougé, depuis, c'est ce qu'on avait voté.

Patrick RAFFARD : Écoutez, je vous propose de parler de ça tranquillement tout à l'heure, parce que je ne vois pas en quoi cela a changé.

Fabrice CLASTRE : Pareil pour le 6156, « Maintenance » : on était à 69 005 €, on est à 77 243 €.

Ghislain NATTA : *Intervention hors micro.*

Patrick RAFFARD : Oui, il y a possibilité qu'il y ait eu DM, mais normalement, vous avez le budget de l'exercice, ce doit être le rappel.

Fabien CLASTRE : Oui, sauf à ce qu'il y ait eu des décisions modificatives, mais comme on n'en a pas voté...

Patrick RAFFARD : Après, il y a des systèmes de virement de crédits. Vous votez par chapitre. Le vote se fait par chapitre ; après, ce qui est important, c'est surtout ce que vous allez avoir, sachant qu'en cours d'exécution, vous verrez, par exemple que l'exécution de ce que vous avez voté a pu évoluer. Vous votez par chapitre. Vous savez qu'au niveau du chapitre, on peut faire des virements de crédits. Vous verrez, par exemple, que par rapport à ce que vous avez voté au départ, l'exécution peut être très différente, parce que vous avez des mouvements qui sont permis à l'intérieur du chapitre. Après, c'est un choix, vous pouvez aussi voter par nature. Certaines municipalités votent par nature. Ça ne se fait plus, je vous le dis : ça ne se fait plus. On vote par chapitre pour avoir un peu de fongibilité. C'est pareil pour les opérations d'équipement. Quand vous votez une opération d'équipement, à l'intérieur de l'opération d'équipement, vous avez des chapitres 21, 23, etc., mais comme c'est à l'intérieur d'une opération d'équipement, vous pouvez faire des virements de crédits qui ne demandent pas la mobilisation du Conseil municipal. Ce sont des souplesses, si vous voulez, qui sont données au gestionnaire, et que vous validez, puisqu'en votant des opérations d'équipement, en votant par chapitre, vous laissez à l'exécutif municipal le soin de pouvoir faire des mouvements, ce qui est logique.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Donc simplement, l'intérêt, c'est de nous expliquer pourquoi il y a eu ces mouvements et à quoi ils sont liés, notamment quand il y a de grosses différences ; évidemment, quand il y a des différences au centime près, ce n'est pas...

Patrick RAFFARD : Après, c'est une approche qui est différente, c'est-à-dire qu'encore une fois, le but de la note de synthèse, c'est de donner des explications financières au citoyen lambda ; si on fait des documents de 70 pages, personne ne va les lire et même, on pourrait nous reprocher – et vous auriez même raison de nous le reprocher – d'avoir un document trop technocratique, si je reprends ce discours.

En revanche, on peut aussi, et ça peut être aussi une demande de l'opposition, travailler sur ce qu'on appelle une « analyse de gestion ». C'est au niveau du compte administratif, pas au niveau du BP ; c'est au niveau de l'exécution, entre le BP et la façon dont il a été exécuté, qu'il s'agit de voir effectivement, évidemment quand les montants sont significatifs, pourquoi, par exemple, sur la maintenance, vous avez voté 20 000 € et qu'*in fine*, on a 120 000 €. Mais ça se fait surtout au niveau des comptes administratifs, puisqu'on fait une analyse de gestion *a posteriori*.

Fabrice CLASTRE : On peut quand même interroger sur les gros mouvements, il doit y voir une explication.

Patrick RAFFARD : C'est votre droit, évidemment.

Fabrice CLASTRE : J'imagine que Monsieur NATTA ne bouge pas les chiffres pour le plaisir de bouger les chiffres.

Ghislain NATTA : Ce n'est pas moi qui les bouge !

Fabrice CLASTRE : Non, pas Monsieur NATTA, mais enfin, la personne qui œuvre.

(Discussions hors micro.)

Patrick RAFFARD : Vous pouvez le dire, Monsieur NATTA, dites-le.

Ghislain NATTA : La grosse variation, c'est qu'on a fait face aux dépenses de la COVID, c'est-à-dire qu'on a acheté des masques, et on a dépassé les crédits sur les opérations sur lesquelles ce n'était pas possible. Donc on réalimente avec le budget supplémentaire.

Jacques LLORCA : Oui, on avait supposé ça, d'ailleurs.

Fabrice CLASTRE : Oui, donc c'est la fameuse ligne 6068.

Ghislain NATTA : Oui.

Fabrice CLASTRE : J'imagine qu'il en est de même sur les frais de nettoyage des locaux et, éventuellement, la maintenance.

Ghislain NATTA : En gros, si vous voulez, les 191 970 € sont destinés à faire face aux dépenses liées à la COVID, qui n'étaient pas budgétées.

Fabrice CLASTRE : D'ailleurs, dans la note synthétique, il est indiqué, dans les dépenses qui n'avaient pas été budgétées, la maintenance pour la vidéosurveillance. C'est quelque chose qui n'avait pas été anticipé, ça ?

Ghislain NATTA : Oui.

Fabrice CLASTRE : D'accord. La chaudière de l'école ?

Ghislain NATTA : Ça, on ne l'avait pas anticipé non plus, puisqu'elle est tombée en panne.

Fabrice CLASTRE : Ce n'est pas la maintenance, c'est la chaudière elle-même ?

Ghislain NATTA : Oui, c'est la chaudière.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Et les formations pour les agents, ça correspond à quels types de formations, qui n'avaient pas été envisagés ou budgétés ?

Danielle BOURDEAUX : En formation, il y a ce qui est prévu, les demandes que nous avons, mais nous avons toujours en cours d'année des demandes supplémentaires de formation, donc on les a évaluées et on les a remises dans le budget supplémentaire.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Ce sont les formations qui sont issues des entretiens professionnels que chacun des agents va passer ?

Danielle BOURDEAUX : Voilà.

Fabrice CLASTRE : D'accord.

Jacques LLORCA : Pardon, moi aussi, je vais mettre mon petit grain de sel. Sur le chapitre 014, les - 16 000 € qu'on a évoqués, déjà, est-ce que vous pourriez enfin nous dire, de façon terminale et précise, depuis que nous sommes soumis à cette pénalité SRU, quel est le total depuis, je crois, six années, que nous avons payé ?

Ghislain NATTA : Ça ne fait pas six années.

Jacques LLORCA : Sur le mandat.

Ghislain NATTA : Ça ne fait pas six années : c'est une fois 60 000, deux fois 80 000, deux fois 200 000, en gros.

Jacques LLORCA : Oui, mais Monsieur NATTA, on ne demande pas « en gros ». Ça fait plusieurs fois qu'on pose cette question très précise, et vous me répondez approximativement, « en gros ». C'est tellement « en gros », effectivement, que ça ne suffit pas, enfin, quand même, on est devant des comptes précis.

Ghislain NATTA : On est sur des comptes annuels, Monsieur, on n'est pas sur un historique.

Jacques LLORCA : Oui, on est sur des comptes annuels, mais justement, vous pouvez être quand même... Alors, quelle est la somme que l'on paye, exactement, quand on enlève 16 936 €, quel est le solde précis de la somme ?

Ghislain NATTA : 203 000 et des poussières.

Pierre CAZENOVE : Parce que nous aussi, on peut arrondir, et dire qu'on a payé un million sur le mandat ; voilà. On le dit « en gros ».

Monsieur le Maire : C'est ce que vous faites, d'ailleurs. Vous diffusez, entre autres, mais bon.

Jacques LLORCA : Bon, passons, puisque vous ne savez pas trop répondre, passons.

Ghislain NATTA : Ce n'est pas qu'on ne répond pas ; il y a une réponse facile, il suffit de prendre les chiffres et de les additionner.

Jacques LLORCA : Non, mais il ne « suffit » pas : on vous pose une question, vous additionnez, c'est votre rôle et pas le nôtre ; on vous pose des questions, vous répondez.

Monsieur le Maire : On vous répond sur cette année, pas sur les années d'avant, que vous avez votées, d'ailleurs.

Jacques LLORCA : Non, mais même cette année.

Monsieur le Maire : Bon, ben c'est bon ! C'est bon.

Jacques LLORCA : Non, ce n'est pas bon, justement.

Monsieur le Maire : Les conneries, ça suffit, à un moment.

Ce qui a été voté, a été voté les années précédentes ! Et vous posez toujours des questions, des questions à la con qui se rapportent à des trucs où on a voté pendant des années, donc vous allez sur les comptes rendus, et puis c'est tout ! On vous donne cette année, point. Après, derrière, si vous voulez, vous cherchez, et effectivement, vous diffusez, à chaque fois vous l'annoncez, ce million. On est loin du million ! Mais peu importe, à chaque fois, vous l'annoncez. Alors allez-y, faites-vous plaisir.

Jacques LLORCA : Mais non, on ne fait pas ça.

Monsieur le Maire : Mais faites-vous plaisir, après, on déterminera, moi je vous dirai quelque chose, à la fin, quelque part.

Jacques LLORCA : Même le chiffre de cette année, vous n'êtes pas capable de le donner.

Monsieur le Maire : Mais bien sûr ! On n'est capable de rien, de toute manière.

Jacques LLORCA : Mais non, ce n'est pas ça.

Monsieur le Maire : À l'inverse, vous n'êtes pas capable de grand-chose non plus. Allez, allons-y !

Jacques LLORCA : Allez, ça y est, le moment est passé ?

Monsieur le Maire : Ça y est, le moment est passé, tu n'as pas fini ! Tu n'as pas fini, je te le garantis. Allez, on y va ! On continue.

Jacques LLORCA : Ça ressemblerait...

Monsieur le Maire : Monsieur LLORCA... Oui, ça ressemble à des menaces, bien sûr ! Tu vas y aller de nouveau, de ton train de merde, là ?

Jacques LLORCA : Je ne sais pas, mais...

Monsieur le Maire : Tu vas continuer comme ça ?

Jacques LLORCA : Mais je veux poser une question.

Monsieur le Maire : Alors pose les questions, et vas-y.

Jacques LLORCA : Et je n'ai pas envie d'entendre des grossièretés.

Monsieur le Maire : Et tu n'auras pas ta réponse à la somme globale, voilà, tu continues, si tu as à poser des questions.

Jacques LLORCA : Calmez-vous, Monsieur le Maire. Calmez-vous, maîtrisez-vous.

Monsieur le Maire : Je me calmerai si j'en ai envie.

Jacques LLORCA : Mais si, vous avez envie.

Monsieur le Maire : Quand je te regarde, je n'ai pas envie de me calmer, tu vois.

Jacques LLORCA : Mais si, profondément, vous avez envie de vous calmer.

Monsieur le Maire : Non, même pas.

Jacques LLORCA : Mais si.

Monsieur le Maire : Allez, vas-y.

Jacques LLORCA : Mais si, en réalité.

Monsieur le Maire : Le ridicule ne tue pas, heureusement.

Jacques LLORCA : Alors, une taquinerie, justement, ça va vous énerver un peu plus : chapitre 65, 17 500 €, je pense que ça correspond à la diminution sur le Carré d'As, le comité des fêtes, parce qu'un certain nombre d'activités ne sont pas faites.

Monsieur le Maire : On a annulé les paiements qui auraient dû avoir lieu en juin et en novembre, les 40 % et les 10 %.

Jacques LLORCA : Ça, ce n'était pas ma part de taquinerie, je vais la faire maintenant : autant qu'il m'en souviene, le concert cher à Madame BOURDEAUX qui était de l'ordre de 16 000 €, ce n'était pas le Carré d'As, c'était hors.

Danielle BOURDEAUX : C'était la Mairie. C'était la Mairie, qui avait organisé, on l'avait voté, je vous rappelle.

Jacques LLORCA : Oui, vous l'aviez voté, oui. Voilà, c'est exactement ce que je dis.

Danielle BOURDEAUX : Je n'ai pas cette somme-là !

Jacques LLORCA : Voilà, il y a une coïncidence, c'est tout, c'est ce que j'appelle une taquinerie.

Danielle BOURDEAUX : Une coïncidence, non, puisque nous avons eu des recettes, qui ont été moins importantes que le coût, mais nous avons quand même des recettes. Donc le montant de la prestation était de 16 000 €, mais si vous enlevez les recettes, ça ne fait pas pareil. Donc je rappelle bien que ce n'était pas le comité des fêtes qui avait organisé le concert, que c'était la Mairie, et que nous avons voté.

Jacques LLORCA : Je pense que vous n'écoutez pas bien...

Danielle BOURDEAUX : Non, je ne t'ai pas écouté, voilà.

Jacques LLORCA : ...car c'est exactement ce que je dis, premièrement, et deuxièmement, puisque vous y êtes, donnez-nous le différentiel entre les recettes et les dépenses de la Mairie, puisqu'on vous l'a demandé plusieurs fois, on ne l'a jamais eu.

Danielle BOURDEAUX : Nous avons eu 200 places payantes, à 20 € la place, vous le voyez. Faites la multiplication.

Jacques LLORCA : Encore une fois, ne renvoyez pas à l'autre l'opération que vous avez à faire, vous. Moi, je ne sais pas compter, alors. (*Brouhaha.*)

Danielle BOURDEAUX : Oh, écoutez... c'est facile, ça.

Monsieur le Maire : Je suis content que vous ayez le même avis que moi, concernant les interventions, c'est parfait ! Allez, on continue.

Jacques LLORCA : On continue.

Monsieur le Maire : On n'est pas à une connerie près.

Jacques LLORCA : Voilà, et à une grossièreté non plus.

Monsieur le Maire : Mais oui, ma foi.

Fabrice CLASTRE : Une autre question, s'il vous plaît, sur le chapitre 67. Il y a un + 216 000 €, il est expliqué dans la note de synthèse que ça correspond aux frais de dédommagement des commerçants, à hauteur de 190 000 €. On le verra tout à l'heure, mais il ne me semble pas qu'on arrivait à ce montant-là, donc si on peut avoir une explication entre ce qui est voté et le chiffre qui est annoncé là. Ensuite, cette somme est expliquée par des mandats qui ont été annulés, donc j'ai fait la différence, à hauteur de 26 000 €, on peut savoir à quoi ça correspond, ces 26 000 € ?

Ghislain NATTA : Ça correspond à des mandats qui ont été émis deux fois. Des titres, pardon, qui ont été émis deux fois.

Fabrice CLASTRE : D'accord, des titres émis deux fois par erreur, donc. D'accord.

Ghislain NATTA : On passe aux recettes ?

Ou plutôt, aux dépenses d'équipement, puisque les recettes, on les a vues.

En matériel et équipements communaux : - 5 000 €

En construction et aménagement des bâtiments publics : - 417 488 €

En voirie et aménagement : 769 685,10 €

Sur la ZAC Sainte-Catherine : - 100 000 €

Pierre CAZENOVE : On peut avoir des explications sur les - 100 000 €, au niveau de Sainte-Catherine, s'il vous plaît ?

Ghislain NATTA : Les crédits inscrits étaient prévus pour l'achat de terrains pour l'établissement des voiries, et on a conclu que d'ici le mois de décembre, on n'achèterait pas les terrains pour la voirie à Sainte-Catherine.

Pierre CAZENOVE : C'est pour les accès à la zone, peut-être ?

Ghislain NATTA : Non, je ne pense pas.

Pierre CAZENOVE : Non ? Comme je ne vois pas de quelles parcelles il s'agit...

Serge CUCULIERE : C'est l'élargissement du chemin de la Garenne.

Pierre CAZENOVE : Ah. Le recalibrage, tu veux dire ? Donc pendant les travaux, on passera sur la voie comme elle est, c'est ça ? Ou le début des travaux ?

Serge CUCULIERE : Non, là, on parle du budget.

Pierre CAZENOVE : Oui, je comprends.

Serge CUCULIERE : C'est-à-dire qu'étant donné qu'il a été fait un avant-projet sommaire sur l'élargissement du chemin de la Garenne, qu'on a évoqué plusieurs fois, ça détermine les emprises, et budgétairement, on avait mis le fait que si jamais on avait pu obtenir des accords amiables ou si quelqu'un avait voulu, s'il avait fallu faire face à des acquisitions à ce niveau-là, on était armé pour les faire. Point, c'est tout ce que ça veut dire. Puisqu'après, je vous rappelle la dernière délibération sur la ZAC, où on a révoqué la question de la DUP, ceci, cela, donc il va y avoir une déclaration d'utilité publique d'élargissement du chemin, et à ce moment-là, on passera dans une autre phase, de meilleures négociations amiables, voire l'expropriation si c'était nécessaire. Ça ne veut pas dire, après, qu'on va passer... C'est dans le phasage, quoi.

Fabrice CLASTRE : Sur les autres opérations, on voit sur l'opération 6001, « *abandon du projet de refonte du site internet* », il y a une explication à l'abandon ?

Florence SANCHEZ : Je peux vous répondre. Le site internet est à relooker, et on s'est dit que, compte tenu du fait que les élections municipales arrivaient, on laissait à l'équipe qui prendrait la place prochainement le choix de faire à sa façon le relookage de ce site internet et le choix de la société qu'elle voudrait prendre pour ce projet.

Fabrice CLASTRE : Ça, on ne l'avait pas imaginé en janvier, quand on a voté le budget primitif ? On les avait mis dedans, mais...

Florence SANCHEZ : Oui.

Fabrice CLASTRE : D'accord.

J'ai d'autres questions, sur l'opération 6002, où on voit que pas mal de choses sont ajoutées ou enlevées. Notamment, on voit l'abandon de l'acquisition du bâtiment GRATTON.

Ghislain NATTA : Non, ce n'est pas un abandon, c'est simplement que c'est repoussé.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Donc il y a toujours la volonté de l'acheter, mais en revanche, ça ne se fera pas en 2020.

Ghislain NATTA : C'est comme pour la ZAC Sainte-Catherine, on sait pertinemment que la réalisation de l'achat ne se fera pas en 2020. C'est un abandon pour 2020, mais pas un abandon définitif. C'est que, si vous voulez...

Pierre CAZENOVE : C'est quoi, c'est à propos des négociations, des locataires qui sont dans le bâtiment, qui reportent l'achat ?

Monsieur le Maire : Non, tout simplement, Monsieur GRATTON a perdu son papa, qui était le propriétaire ; Monsieur GRATTON père est décédé, et c'est vrai qu'apparemment, il n'y a pas un gros empressement, sur ses droits de succession. Effectivement il doit y avoir quelques problèmes puisqu'il était prévu qu'il nous contacte et il ne nous contacte pas. C'est dommageable, d'ailleurs, parce que vu les futurs logements sociaux, ça aurait permis peut-être de faire faire des demandes aux locataires de cet immeuble, donc c'est vrai que d'ici la fin de l'année, et vu la conjoncture qui s'est greffée là-dessus, je pense qu'il pourra peut-être y avoir une promesse de vente mais pas forcément pour cette année. Donc administrativement, c'est le gros pépin qu'il y a eu, le propriétaire étant décédé, et les héritiers tardant – et on peut le comprendre – au niveau de la succession. Les choses tardent un peu, donc je pense que ce n'est pas leur priorité.

Fabrice CLASTRE : Mais dans les contacts que vous avez eus, ils sont toujours d'accord pour vendre ?

(Réponse inaudible, a priori positive.)

Pierre CAZENOVE : Pour le parking Fondeyre, j'ai fait une petite promenade hier sur le site, je n'ai pas vu... alors, j'ai les plans un petit peu en tête, on avait prévu un accès entre le parking et un accès futur, un accès futur vers la MJC, Serge, c'est ça. Sur le terrain, vraiment, je ne la vois pas apparaître, cette liaison. Est-ce que tu as fait un tour sur le chantier, est-ce que ça colle au plan ?

Serge CUCULIERE : Oui, oui, enfin c'est en finition, il faut que RAMBIER finisse, parce que la descente sur la MJC est bouchée par un terrassement, ils doivent le terminer et après, normalement, il y a une liaison sur le plan entre le parking et cet espace-là, ça doit y être.

Pierre CAZENOVE : Il faut aller voir, parce que vraiment, ça n'apparaît pas, ça ne paraît pas évident, il faut surveiller.

Serge CUCULIERE : C'est fait, enfin, d'accord, mais oui. Je regarderai, mais il n'y a pas de souci, si ce n'est que RAMBIER doit faire la rampe et qu'il ne l'a pas faite, voilà. Il n'a pas terminé.

Pierre CAZENOVE : J'espère que c'est ça.

Fabrice CLASTRE : Ensuite, j'ai deux questions sur des augmentations : précisément, l'acquisition du parking Fondeyre (210 000 €), et la démolition de la rue du Pont d'Arcole (46 000 €). Vous pouvez nous expliquer la raison de ces hausses ?

Ghislain NATTA : Ce n'était pas prévu dans les dépenses du budget primitif, la partie Fondeyre.

Fabrice CASTRE : D'accord, on n'avait pas prévu d'acquérir le parking Fondeyre et de démolir les maisons.

Ghislain NATTA : Ce n'est pas qu'on n'avait pas prévu, on savait que l'acquisition serait différée dans le temps, donc dans le budget primitif, on n'avait pas inscrit le parking Fondeyre.

Fabrice CLASTRE : D'accord.

Ghislain NATTA : Si vous voulez, c'est tout le problème du séquençage des opérations.

Jacques LLORCA : Pardon, je reviens sur la globalité de l'opération 6002, parce qu'on part dans le micro-détail chaque fois, et en fait, on n'a pas la vision d'ensemble. Mais par exemple, si on additionne GRATTON, dont on vient d'avoir une explication (310 000 €) et les hangars qui devaient être construits (800 000 €), on était à un total budgété, le 6 janvier dernier, à 1 100 000 €, annoncé à grand renfort de publicité comme étant un programme ambitieux de la Municipalité sortante et à venir. Alors, c'est assez amusant de voir que d'un seul coup, on diminue et on découvre d'autres priorités, par exemple le parking Fondeyre, dont vous tentez de dire que c'est maintenant qu'on doit s'en apercevoir. En réalité, depuis qu'il est en cours de réalisation, on sait très bien quelle est la destination finale de ce Fondeyre, donc là, ce que je veux dire, c'est que de façon vraiment spectaculaire, sur un budget du 6 janvier dernier, avec un investissement massif, largement valorisé, notamment aux Baux, de *grosso modo* 1 100 000 €, d'un seul coup, on repart vers des obligations, des nécessités, qui apparaîtraient plus importantes.

Autrement dit, ma conclusion, c'est que le budget du 6 janvier a été un budget hâtif, avec une intention délibérée, et que le vote du budget supplémentaire que vous êtes en train de nous présenter, s'ajuste évidemment à quelques réalités un peu plus pragmatiques, un peu plus pratiques, ou fatales – GRATTON, par exemple. Mais au cœur, les 800 000 € des ateliers des Baux, c'est quand même assez spectaculaire : ou bien c'est de l'impréparation absolue, ou bien c'était une volonté tout à fait délibérée de rendre public ce projet, ou bien je ne sais pas quoi, mais en tout cas, les réalités d'aujourd'hui, à quelques semaines de différence de vote, sans DM au milieu, c'est quand même sacrément troublant, et pas normal du tout.

Ghislain NATTA : Pour le hangar, il a été prévu de diminuer 500 000 € et de garder 300 000 €, parce que si vous voulez, il nous a paru pertinent...

Jacques LLORCA : Mais un budget prévisionnel, on ne le fait pas pour quelques semaines : le budget prévisionnel que l'on fait le 6 janvier, il ne fallait pas le faire le 6 janvier ; on avait jusqu'au mois d'avril pour le faire. Par conséquent, on pouvait intégrer une réflexion stratégique différente que des annonces hâtives, dont les intentions sont claires. Point final.

Ghislain NATTA : Je vous rappelle qu'on a deux mois d'arrêt, quand même, qui n'étaient pas prévus au 6 janvier.

Fabrice CLASTRE : Justement, sur les hangars pour les services techniques, qu'est-ce qui justifie qu'on passe de 800 000 à 300 000 € ? On diminue la taille du hangar, on fait une qualité moindre ?

Ghislain NATTA : Simplement, c'est le volume des travaux, qui ne sont pas engagés à hauteur de 800 000 €, c'est tout. Il n'y a pas de changement dans le projet initial mais simplement, dans le projet de financement.

Fabrice CLASTRE : Mais enfin, si le projet ne bouge pas, comment on peut passer de 800 000 € à 300 000 € ?

Monsieur le Maire : Monsieur CLASTRE, quand même, au-delà des questions, au-delà que je puisse m'énerver, vous admettez quand même qu'il y a des moments où on se demande si vous ne faites pas exprès. Vu le retard pris... Avec les 800 000 €, on était sur un projet global, c'est-à-dire effectué. On est conscient que d'ici la fin de l'année, y compris la nouvelle équipe qui viendra, on n'aura pas la possibilité de faire ces hangars en totalité. Il n'y a pas de prémices, il n'y a même pas d'architecte nommé. Donc c'est tout simplement un commencement de travaux, si vous voulez, y compris la désignation, y compris les futurs plans, y compris ce qui sera fait de façon future. Si vous voulez, on laisse un peu de somme pour ceux qui arriveront derrière si c'est leur priorité aussi. (...)

Fabrice CLASTRE : Mais Monsieur le Maire, votre explication est très claire ; merci pour l'explication, ça me suffit parfaitement.

Monsieur le Maire : Monsieur CLASTRE, écoutez, à votre niveau, quand même. Non, mais bon, c'est dit.

Fabrice CLASTRE : Je rappelle, Monsieur le Maire, que les questions, on ne les pose pas uniquement pour nous, on les pose – et Monsieur LLORCA l'a rappelé tout à l'heure – pour l'ensemble de la population poussannaise. À un moment, il faut bien que tout le monde soit informé des raisons et de ce que ça impacte dans les choix, donc c'est tout. Donc la réponse est très claire, vous nous expliquez que ça a pris du retard, et que voilà, bon, très bien, on en prend note. Merci de la réponse, sans s'énerver, tout va bien.

Monsieur le Maire : Y compris sur le budget primitif : ce sont les mêmes réponses. À un moment, on sait pertinemment qu'un budget provisoire – et on ne rentrera pas dans les détails parce que je ne veux pas y rentrer – est un budget provisoire ; le budget définitif est là. Tout le monde, maintenant, avec la nouvelle comptabilité, exige qu'on vote un budget, puisqu'on n'a plus de reste à réaliser, qu'on vote un budget soit au mois de décembre, soit au mois de janvier, qui est réajusté quand on a tous les résultats au niveau de l'État, ce qui se fait actuellement. Voilà, ce n'est pas compliqué, on ne va pas chercher midi à quatorze heures ni faire quoi que ce soit. Ce qui peut être vrai sur un budget prévisionnel ne l'est pas forcément avec la conjoncture, ce qui va derrière, tout simplement. Au niveau des sommes, Monsieur RAFFARD vous l'a dit, il y a des réajustements à faire sur les chapitres, où on peut puiser d'un endroit à un autre sans aucun problème.

Fabrice CLASTRE : Mais reconnaissez quand même, Monsieur le Maire, qu'il est légitime qu'on puisse se questionner sur...

Monsieur le Maire : Quand ça va dans le sens, je vous le concède.

Fabrice CLASTRE : Mais quand on pose les questions, on pense que ça va dans le sens.

Monsieur le Maire : Pas forcément, pas tout le temps ; pas tout le temps. À un moment, vous voulez exister, et ça, c'est un peu gênant, parce que ce ne sont pas toujours des questions très bien à propos, ou dont vous avez des réponses. C'est pour ça que ça a le don de m'énerver, à un moment, parler pour le plaisir de parler... Vous savez, moi je peux parler ; j'en dis, des conneries, effectivement, ça m'arrive, et je les assume. Il y en a d'autres qui en disent, ils se croient au-dessus du lot, ils en disent pas mal, ils en écrivent pas mal aussi. Après, derrière, en Conseil municipal, j'estime que la population, à un moment, c'est au niveau des pâquerettes, parce que justement, les questions, vous avez les réponses, donc à un moment, c'est bon. Voilà : quand les questions sont justifiées, on vous répond parce qu'on peut vous répondre. Que vous cherchiez le piège pour... c'est bon.

Les questions normales, on vous répond normalement ; le reste, non.

Fabrice CLASTRE : Monsieur le Maire, il n'y a pas de piège, on pose des questions, tout simplement.

Monsieur le Maire : Voilà, mais je vous ai répondu, normalement, parce que la question était normale, mais bon, vous aviez compris que c'était ça quand même, je ne vous fais pas l'offense de ça.

Fabrice CLASTRE : Non, peut-être pas, vous avez raison de me répondre, parce que je n'avais peut-être pas imaginé tout ça. Justement, sur d'autres points, dans le détail, le self de la cantine, c'est avec la reprise de l'école dans les conditions sanitaires qu'on a connues, qui vous fait dire qu'aujourd'hui, il faut repartir ou partir sur ce projet ou est-ce que c'est quelque chose qui n'avait pas été prévu en janvier, mais que vous estimez nécessaire maintenant ?

Monsieur le Maire : Non, tout simplement, pour le self, il n'y a pas cinquante raisons. Le self, ça fait des années qu'on en parle, effectivement, est-ce qu'on le fait, est-ce qu'on ne le fait pas. Les locaux ne s'y prêtaient pas forcément. Et puis le succès de la cantine a fait que, vu le nombre de personnes et de demandes, les deux services ne fonctionnaient pas forcément « du feu de Dieu », alors que sur l'autre école, le self fonctionne tout à fait normalement, avec des proportions bien précises aussi, d'où la décision qui a été prise. On a vu, avec des bureaux d'études et des prestataires, si le self pouvait se faire. Donc le self s'est fait dans la rapidité, effectivement, parce qu'on a trouvé un prestataire qui était capable de nous présenter un projet et de le réaliser rapidement, si vous voulez ; c'est pour ça que ça s'est fait rapidement. C'est le succès de la cantine qui a fait qu'on change de prestation, et le fait que les deux services n'étaient pas concluants par rapport aux gamins de l'école maternelle, notamment.

Fabrice CLASTRE : OK. Pardon, Pierre, excuse-moi.

Pierre CAZENOVE : Vas-y, vas-y.

Fabrice CLASTRE : Une dernière question : « abandon du projet de rénovation des toilettes du gymnase », pourquoi ? Il n'y a plus besoin de rénover les toilettes, ou c'est justement dans le cadre du futur hangar que des toilettes plus adaptées sont prévues ?

Monsieur le Maire : Le problème de ce gymnase, est qu'effectivement, il y a des toilettes, mais pas pour les spectateurs. Pour les joueurs, pour les arbitres et tout ce qui est sportif, les toilettes sont prévues, puisqu'il y a des vestiaires avec des toilettes équipées. Maintenant, que pour deux équipes, puisqu'avec la mixité c'est un peu difficile. Donc tout ça, ça fonctionne, y compris avec le collège, puisqu'ils utilisent ces toilettes des vestiaires. Sauf que pour les spectateurs, il n'y a qu'une seule toilette dans le gymnase, faite pour handicapés, et quand il y a des matches officiels, par exemple, les gens n'ont pas le droit de rentrer dans le gymnase. Donc il y avait un manque sur ces toilettes, d'où le fait qu'on avait provisionné et vu, pour faire des toilettes avec un nettoyage automatique, un peu dans le style qu'il y a au jardin public, mais bon, sur l'extérieur aussi, sauf que là, il fallait lancer un appel d'offres. Et donc on a arrêté, maintenant on est monté jusqu'à 40 000 €, ou 45 000 €, je crois, donc sur les marchés publics, peut-être que ça rentrera dans les clous, mais on l'a retiré pour ça.

Fabrice CLASTRE : Donc on risque de le voir réapparaître à la prochaine décision modificative ?

Monsieur le Maire : Ou à la prochaine décision modificative, la nouvelle équipe déterminera s'il y a nécessité ou non.

Fabrice CLASTRE : Si c'est une priorité, d'accord. Pareil, la chaudière, c'est celle de VH ?

Monsieur le Maire : Non, c'est celle de l'ancienne mairie.

Fabrice CLASTRE : De l'ancienne mairie, d'accord.

Monsieur le Maire : On a un souci, si vous voulez, sur cette chaudière qui est en bout de course. Il faut voir exactement ce que l'on fait, parce que vous savez que sont très bien subventionnées les chaudières à granulés, en l'occurrence ; le reste, à gaz ou électrique, n'est pas subventionné – les chaudières à gaz ou à

fioul ne sont plus subventionnées par les services de l'État. Vu l'importance de cette chaudière, il fallait faire un local pour les granulés, et une arrivée extérieure pour pouvoir faire le plein de ce lieu de stockage. Les choses ont été présentées, ce n'était pas forcément très évident à faire : la façade de devant, on ne peut pas y toucher ; la façade sur le côté, on aurait pu, mais c'était à des contraintes vraiment très importantes. Donc on a les devis, et ça a traîné parce qu'il faut trouver une autre solution, sachant qu'une bonne partie de cette installation ne fonctionne plus avec cette chaudière ; il ne reste que le premier étage qui fonctionne avec cette chaudière. Donc il faut voir si on abandonne la chaudière et qu'on passe sur autre chose – comme de la clim réversible par exemple, ou un chauffage beaucoup plus traditionnel. Donc c'est pour ça que cette chaudière ne s'est pas faite.

Fabrice CLASTRE : Donc là, la chaudière, c'est la future option qui sera prise, ou de la clim réversible, mais vous l'appellez « chaudière » ? D'accord.

Monsieur le Maire : Ou faire une étude globale sur tout le bâtiment, qui nécessitera effectivement peut-être un lieu de stockage pour les granulés, qui nécessitera de modifier le bâtiment, quelque part.

Fabrice CLASTRE : Et sur les installations de menuiseries isolantes, quel est le bâtiment que vous envisagez ?

Monsieur le Maire : Peut-être la mairie, parce que pour les écoles, ça fera partie d'un plus gros projet. Vous savez qu'on se limite à peu près à 20 000 ou 25 000 € par an, pour avoir les subventions maximales, sachant qu'ici, on a, sur la mairie d'origine, très peu de double vitrage.

D'ailleurs, on voit la différence de cette pièce-là, y compris les anciennes pièces qui ont été doublées ; on voit la différence de température, dans un sens comme dans l'autre.

Donc là, on va effectivement voir si on a le temps de lancer les devis, parce que ça a traîné, ça aussi, un peu, parce qu'Hérault Énergies a quelques difficultés financières, donc tout ce qui est subvention a été supprimé pour l'instant.

Pierre CAZENOVE : La démolition, rue du Pont d'Arcole, il y a eu des problèmes, pour qu'il y ait 46 000 € supplémentaires ?

Fabrice CLASTRE : Non, ce n'est pas supplémentaire, c'est que ça n'avait pas été budgété.

Pierre CAZENOVE : Ah, d'accord.

Fabrice CLASTRE : Et sur la climatisation, c'est pareil, quels locaux sont concernés (...) ?

Monsieur le Maire : Je pense que c'était pour certaines classes des écoles, non ?

Ghislain NATTA : Non, c'est le poste de police.

Monsieur le Maire : Le poste de police, oui, pardon.

Fabrice CLASTRE : Le poste de police.

Parce que pour les écoles, c'est envisagé, puisque vous parlez des écoles ?

Monsieur le Maire : C'est envisagé, sauf que bon, concernant le système des écoles, vous avez pu voir, avec la COVID, qu'il y a des informations qui sont passées sur la climatisation. Autant pour celles que nous avons, il n'y a pas de souci ; autant celles qui sont assujetties à des centrales, il paraît que c'est porteur de virus, que ça favorisait sa diffusion, donc pour l'instant, quand vous allez à des endroits qui sont équipés comme ça, la clim n'est pas en route. Ne soyez pas surpris, dans certains supermarchés, tout ça, s'ils ne les ont pas rallumées, c'est qu'il y a ce lien de cause à effet. En revanche, chez nous, c'est de la clim traditionnelle, il n'y a aucun souci pour l'instant, au niveau médical notamment, rien n'a été évoqué à ce sujet, ce qui n'est pas le cas des grosses centrales.

D'autres questions ?

Fabrice CLASTRE : J'ai une question complémentaire sur l'opération 6003, voirie et aménagement. Il est précisé que « *l'opération 6032 voirie affiche une hausse de 660 000 €. Elle comprend notamment...* », puis il y a un détail. Quand on fait la somme des détails, on arrive à 300 000 €, même pas, 200 000 €. Du coup, la différence, est-ce qu'on peut savoir à quoi elle correspond, pour les 460 000 € restants ?

Monsieur le Maire : Je pense que le problème qui s'est posé, à un moment, c'est qu'on a eu... Ça correspond au reste à réaliser, qu'on n'effectue plus cette année, ce qui nous permet de réajuster, parce que sur les restes à réaliser, finalement, ça ne figurait pas, puisque c'étaient des restes à réaliser. Là, en l'occurrence, avec les nouveaux budgets, ce n'est plus du tout le cas. Vous regardez que sur les travaux qui sont prévus, c'étaient des travaux qui étaient prévus l'an dernier, et qui ont été un peu décalés. Monsieur RAFFARD c'est ça ?

Patrick RAFFARD : Oui, on a payé beaucoup en début d'année, c'est d'ailleurs pour ça qu'on a fait un gros travail sur la trésorerie, il y a eu énormément de décaissements, de factures arrivées un peu tardivement de la part des entreprises. Je crois qu'on a payé dans les 400 000 € de travaux, à peu près, si j'ai bon souvenir, sur 2020, mais pour des opérations de 2019.

Monsieur le Maire : Ce différentiel s'explique comme ça : pas de possibilité de reste à réaliser, enfin, de vouloir régulariser tout ça, comptablement.

Patrick RAFFARD : Oui, et comptablement aussi, il est quand même bien d'avoir une petite marge : il faut quand même toujours avoir une petite marge, en général de 10 %, sur les opérations et les évaluations d'opérations.

Fabrice CLASTRE : Est-ce que l'explication est la même sur la ligne suivante, éclairage public ? Il y a une hausse de 79 000 €.
Ou est-ce qu'il y a de nouveaux projets qu'on n'avait pas imaginés lors du budget primitif ?

Monsieur le Maire : Rappelez-moi ce qu'on a ?

Ghislain NATTA : Sur l'électricité ?

Fabrice CLASTRE : 79 000 € sur la ligne 60033.

Monsieur le Maire : C'est le nouveau marché. On a signé un nouveau marché avec Citélum, qui a été confirmé sur ce marché. Quand on signe des marchés, on signe pour G1, G2, G3. G3, c'est l'investissement. Jusqu'à maintenant, et depuis quelques années, c'est-à-dire depuis que nous avons mis la taxe sur l'électricité au maximum, on investissait toute la taxe sur la rénovation de l'éclairage public, et on prévoyait, bon an mal an, 120 000 €. Du fait que l'éclairage soit déjà bien entamé et qu'il en reste beaucoup moins, on a signé sur 4 ans, et il n'était pas question de mettre des dépenses qui n'existeraient pas. On a donc limité, sur le marché à bons de commande, à 80 000 € par an.

Fabrice CLASTRE : Ce sont donc 80 000 € qu'on n'avait pas identifiés dans le budget primitif ?

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur le Maire : On attendait la signature du marché. Mais sinon, on partait chaque année sur 120 000 €, en gros, ce qui était souvent dépassé, d'ailleurs, parce qu'on prenait un peu sur les autres qui n'allaient pas au bout.

Fabrice CLASTRE : Sur le chapitre 13, aussi...

Ghislain NATTA : On va y venir.

Fabrice CLASTRE : Ah, pardon, excusez-moi. Oui, on n'y était pas encore.

Ghislain NATTA : C'est sur les fonds de concours, c'est ça ?

Fabrice CLASTRE : Oui, c'était ça.

Ghislain NATTA : On va y venir. On va terminer quand même les dépenses, puisqu'on ne les a pas toutes vues.

En dotations et fonds divers, on est à + 3 000 €, pour un remboursement de trop-perçu de taxe d'aménagement.

En emprunts, on est à 15 000 € pour ajuster les remboursements du capital de la dette, consécutive à la mobilisation de l'emprunt en 2019, en décembre.

Ensuite, concernant les opérations pour compte de tiers, ce sont les dernières factures sur le réseau d'eaux pluviales du Riverain, convention avec la SAM.

Dans les dotations et fonds divers, on a une diminution du fonds de compensation de la TVA de 34 836,75 €.

Pour les subventions, au chapitre 13, on a 248 244,50 €.

Monsieur CASTRE, c'était sur le chapitre 13 ?

Fabrice CASTRE : Oui, en effet, sur ce chapitre 13, la question porte sur le réajustement à nouveau du PUP de la Mouline. Moi, il me semble que ce PUP de la Mouline, on a voté cinquante fois dessus, et du coup, on a rebaisé de 20 000 ? C'est lié à quoi, cette baisse de 20 000 sur le PUP de la Mouline ?

Ghislain NATTA : Je pense que c'est le reversement, avec la compensation avec SBL, sur l'eau. C'est l'ajustement, avec la convention qu'on avait avec SBL, le Syndicat du Bas Languedoc.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Donc il devait nous donner un peu plus au départ, et finalement, il a baissé sa participation.

Ghislain NATTA : Il a baissé sa participation.

Fabrice CLASTRE : OK. Et dans les fonds de concours, les 268 000 €, sur Riverain, Horts et République, est-ce que ça concerne les réseaux d'eaux pluviales ?

Ghislain NATTA : Non, non.

Fabrice CLASTRE : Non, c'est autre chose, encore.

Ghislain NATTA : C'est autre chose.

Fabrice CLASTRE : C'est le fonds de concours dont on peut bénéficier, OK.

Ghislain NATTA : C'est le fonds de concours, c'est ce qui est au niveau des travaux, excepté le pluvial : le pluvial est à part. Le fonds de concours, c'est ce qu'on aura définitivement à notre charge.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Alors justement, sur la rue des Horts, Monsieur le Maire, Monsieur NATTA nous a dit de vous interroger à ce moment-là, parce que ce n'était pas le bon moment tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Oui.

Fabrice CLASTRE : On se questionnait sur la légitimité de la prise en charge d'une partie des travaux de la rue des Horts par la Municipalité. À l'époque, vous nous aviez dit « c'est dans le cadre, c'est le système » ; est-ce que vous pourriez préciser quel cadre ?

Monsieur le Maire : Je vais vous le préciser, effectivement, parce qu'on s'est battu là-dessus. Dans le cadre du transfert de compétence, au niveau du pluvial, la SAM ne prend sur les nouveaux travaux que tout ce qui est souterrain ; tout ce qui est aérien, ils ne le prennent pas. Ça s'est décidé très rapidement, parce qu'une commune n'a pas voulu participer pour diverses raisons, donc ça a été voté, malgré notre désaccord. Tout ce qui est aérien n'est donc pas pris dans ce système, au niveau de tout ce qui est mise en conformité et tout le reste. Par exemple, les *AquaDrain* ne sont pas pris. Les ruisseaux préfabriqués ne sont pas pris non plus. C'est la SAM qui a décidé ça.

Fabrice CLASTRE : Et donc c'est à la charge de la Commune ?

Monsieur le Maire : C'est à la charge de la Commune, effectivement.

Fabrice CLASTRE : Oui, donc la question était la suivante. J'ai souvenir que, quand mon lotissement s'est construit, c'était le lotisseur qui avait fait tout le réseau de pluvial, puis il s'était raccordé sur le réseau existant, mais ce n'est pas la Mairie qui l'avait fait, ça avait été pris en charge par le lotisseur. Donc la question est : pourquoi cette partie des travaux est prise en charge par la Mairie et pas par les gens qui ont loti ?

Monsieur le Maire : Mais sur tout le futur, ce sera comme ça.

(Intervention hors micro.)

Monsieur le Maire : Ils ne prennent pas l'aérien, c'est comme ça. En revanche, ils vont prendre le raccordement ; un raccordement est à faire pour raccorder une partie de ce pluvial, qui va être souterraine, c'est la SAM qui la prend. Ils prennent une partie, aussi, qui est souterraine ; ils en prennent une partie, mais là, effectivement, on est amputé de 50 000 €.

Fabrice CLASTRE : Ça, je comprends bien, le souterrain, le pas souterrain, mais du coup, sur ce qui est à la charge de la Mairie, pourquoi c'est pris en charge par la Mairie et pas par les gens qui ont bâti ?

Monsieur le Maire : Mais là, on ne protège pas les gens : on refait la rue à l'identique, si vous voulez, où ce ruisseau existait déjà en grosse partie, donc c'est refait pratiquement à l'identique, mais comme on a recalibré la rue... comme on fait un peu partout.

Pierre CAZENOVE : Le problème peut se poser par rapport au mur de soutènement. Là, c'est complètement différent. On a une prise en charge par la Mairie des travaux à hauteur de 115 000 € qui, à notre sens, n'aurait pas dû être pris en charge par la Mairie, puisque vous dites, Monsieur le Maire, dans les rapports que nous avons vus, que le mur est privé et appartient aux propriétaires. Donc apparemment, il y a un problème, là, quand même.

Monsieur le Maire : Non, mais là vous parlez du pluvial, donc je vous réponds pour le pluvial. Serge va vous préciser aussi le reste. De toute manière, on sait où vous voulez en venir là-dessus.

Pierre CAZENOVE : Mais c'est-à-dire que c'est normal, on essaie d'avoir...

Monsieur le Maire : Non, c'est un détail.

Pierre CAZENOVE : Pas pour nous.

Monsieur le Maire : Si, c'est un détail pour tout le monde, puisqu'on s'en est expliqué plusieurs fois. Je sais que ça finira au tribunal, on y est prêt, il n'y a aucun souci là-dessus, vous pouvez y aller. Moi, je suis tranquille là-dessus, parce que, effectivement... Finalement, je regrette d'avoir des enfants... je suis presque au regret d'avoir des enfants, parce qu'on m'emmerde. Si je vous faisais pareil, ce serait...

Pierre CAZENOVE : Mais non, le problème n'est absolument pas là. Nous sommes pour la défense des deniers publics.

Monsieur le Maire : Non, mais attendez, au-delà de ça, je vous réponds. Pour le pluvial, on est sur un aménagement de voirie communale, au même titre qu'on a refait de la voirie communale sur la rue de la République, puisque c'est récent aussi ; ce sont des travaux qui étaient programmés il y a longtemps, qui ont pris du retard, pratiquement un an de retard sur tout, donc bon, le pluvial aérien a été compris aussi, sans que la SAM y participe. Tout ce qui a été souterrain, pour la rue de la République, ils y ont participé ; sur l'aérien, ils n'y ont pas participé. C'est comme ça. Ça incombe à la Commune, à notre grand regret, parce que pour moi, ils devaient tout prendre, sauf qu'il y avait une commune, en l'occurrence Balaruc-les-Bains, qui était très demandeuse et très consommatrice au niveau des *AquaDrain* et tout ce qui va, quelque part – y compris Frontignan, effectivement, toutes les communes sont assujetties à ça. Même si on n'a pas été d'accord, c'est quelque chose qui a été voté. Donc là, on répond sur le pluvial.

Sur les travaux qui ont été faits, ce sont des travaux qui ont été faits sur la voirie et pas sur le mur, mais bon, ça, on peut en discuter. Serge, si tu veux compléter, répondre. Sachant que vous avez voté, quand même, et l'appel d'offres, et le reste, entre autres.

Serge CUCULIERE : Moi, si vous voulez, je vais vous préciser deux points, le côté pluvial, puis le côté du renforcement du massif de chaussée de la rue des Horts.

Sur le problème pluvial, je peux en parler parce que j'ai fait partie du groupe de travail d'élus avec les services de la SAM pour justement parler des répartitions financières, et je peux vous dire ce qu'il en est.

La SAM a pris la compétence du pluvial, donc la réalisation des réseaux. En revanche, ce qu'il a été convenu de considérer, c'est que quand il y a des travaux de voirie, c'est-à-dire qu'un chantier refait la voirie, le chantier de voirie s'occupe de tout : il fait son corps de chaussée, il fait son réseau pluvial, c'est-à-dire ses petits regards avec les grilles, tout ça. Donc tout ce qui dépend des travaux de voirie dépend du maître d'ouvrage des travaux de voirie, sachant que ce qui dépend du réseau pluvial de la SAM – parce qu'ils sont compétents au niveau du pluvial – c'est simplement le réseau. Ça a été discuté dans tous les sens. Il y a bien sûr le côté financier : ça veut dire que la SAM ne peut s'immiscer dans tous les travaux de voirie ; ça, on le comprend. Ensuite, dans la répartition de la maîtrise d'ouvrage et donc des travaux, disons que ça défait un peu le millefeuille. Ça permet que, quand il y a un projet qui touche une voirie, si une programmation est faite, la SAM peut voir, ou on peut lui montrer, qu'il y a besoin de renforcer un réseau pluvial, qu'il y a besoin de le réaliser, donc à ce moment-là, elle le programmera. Ce sera coordonné, bien sûr, avec les travaux de voirie, mais en coordination, comme quand il y a plusieurs lots, plusieurs intervenants, plusieurs maîtres d'ouvrage qui interviennent. Voilà, donc, pour le réseau du pluvial.

La différence avec le lotissement de Monsieur CLASTRE, c'est que, quand il se fait un lotissement, et qu'il se fait une voirie, la réalisation incombe au promoteur, au lotisseur, et comme tu l'as très bien dit, le lotisseur a fait la voirie, a fait le pluvial dessous, et n'a fait que le raccorder là où il devait le raccorder.

Ce sont donc deux choses différentes, au moins sur le fait que c'est un lotissement, c'est la voirie interne du lotissement, donc à ce moment-là, la Mairie n'intervient pas.

Là, on est dans l'aménagement de la voirie, rue des Horts, et voilà, il s'est fait des maisons en bordure, et à un moment donné, *in fine*, il a fallu que nous, on fasse la rue – pas avant, pour qu'elle ne soit pas pétée par les travaux – et donc on a fait la rue, ce qui est à peu près un déroulement normal. Donc voilà pour les réseaux, la participation des uns et des autres.

Pour ce qui est du mur de soutènement, on dit que ça aurait pu se faire autrement. Effectivement, ça aurait pu se faire autrement. Il y a eu des projets sur ce terrain, mais qui n'ont pas abouti ; il y a eu plusieurs réunions qui ont été faites, où on faisait du logement, on aurait eu peut-être d'autres problèmes. Un logement plus dense, on lui faisait laisser du terrain, il faisait son mur, il faisait un immeuble de deux étages, avec un sous-sol ; effectivement, il y avait ce projet. Mais il n'est pas sorti. Ce projet n'est pas sorti, pour diverses raisons, propres au promoteur de ce projet. Donc après, ça s'est fait autrement. Effectivement, les gens ont construit un terrain sous un mur, avec une rue qui passe dessus. Quand on regarde les plans de bornage, les murs, normalement, appartiennent au terrain, donc, privé. Mais qu'est-ce qui pousse sur le mur ? C'est la voirie communale. Donc nous avons renforcé le massif de la voirie communale, pour éviter que ça pousse sur le mur. Ça vous va ?

Pierre CAZENOVE : Non, mais Monsieur le Maire disait qu'on avait voté les appels d'offres ; effectivement, Monsieur le Maire...

Serge CUCULIERE : Non, mais moi, je parle par rapport à l'explication, après, vous verrez. Par rapport à l'explication, pourquoi la Mairie est intervenue, si vous voulez, on a renforcé le massif de la voirie pour que ça ne pousse plus sur le mur.

Pierre CAZENOVE : Je comprends. Alors, je vais y venir. Dans les documents, il est bien marqué que le mur n'appartient pas à la Mairie, et que ce sont des affouillements à la suite des travaux d'aménagement du terrain qui ont fragilisé le mur. C'est bien noté dans les rapports de et de CLIVIO ; vous nous avez communiqué deux rapports, on ne les avait pas, d'ailleurs, le jour où on a voté, sinon peut-être qu'on aurait été alerté par ce fait-là, en disant que le mur n'est pas un mur communal mais appartient au privé, voilà, c'est tout. Alors, on s'inquiète de l'utilisation de fonds publics pour des intérêts privés, c'est tout, voilà.

Monsieur le Maire : Ne vous inquiétez pas, il vous faut attaquer, tout simplement, puisque vous êtes sûr de votre fait, vous attaquez.

Danièle NESPOULOUS : Pardon, Monsieur le Maire. Je profite de cette petite interruption pour vous dire au revoir, parce que j'ai des contraintes familiales et je vais devoir partir avant la fin de la réunion.

Monsieur le Maire : Merci. Au revoir.

Départ de Madame NESPOULOUS.

Serge CUCULIERE : Voilà, moi, j'ai donné l'explication. Après...

Fabrice CLASTRE : Nous, du coup, c'est vrai qu'on questionne ; après, on n'a aucune certitude, c'est pour ça qu'on vous interrogeait sur les références dont vous faisiez cas lors d'un précédent Conseil municipal. Vous nous aviez dit « c'est dans le cadre, c'est le système », donc on voulait savoir quel était le cadre et quel était le système qui prévoyait qu'en effet, le mur qui a été taquiné par les lotisseurs en bas fait que... J'entends ce que dit Monsieur CUCULIERE, c'est-à-dire que la route appuie fort et que, plus le mur est fragilisé, plus la route appuie fort. Mais du coup, on se posait la question, vu que le mur avait été taquiné par des gens qui avaient bâti, est-ce que c'était à la Mairie de prendre en charge ces travaux-là, alors qu'on n'avait rien fait, nous, sur le mur.

Pierre CAZENOVE : Au moins, pas la totalité.

Fabrice CLASTRE : Oui, ou une partie.

Pierre CAZENOVE : Une participation.

Monsieur le Maire : Pour information, je vous signale que l'entretien des murs, dans la mesure où ça soutient la route, incombe à celui qui est au-dessus, voilà, ce n'est pas compliqué. Sur le mur, il y a eu très peu d'interventions.

Fabrice CLASTRE : Mais Monsieur le Maire, que l'entretien soit fait par la Mairie, ça paraît logique ; en revanche, que le mur soit dégradé – puisque c'est bien ce qui était marqué dans le rapport XXX et CLIVIO, que les murs avaient été déchaussés lors des travaux de réalisation des maisons qu'il y avait eu en bas, donc c'est pour ça qu'on interpelle.

Monsieur le Maire : Au-delà de ça, le mur n'est pas parti du bas, premièrement, et deuxièmement, je vous signale qu'on avait été, lors de ces incidents sur le mur, ne serait-ce que sur le mur, qui est minime, quelque part, mais enfin bon, ce n'était pas, déjà, une grosse partie avait été refaite il y a quelques années, ce qui veut dire que cette voirie, effectivement, depuis quelques années, était en très mauvais état, y compris plus haut, et c'est la Mairie qui était intervenue, y compris à l'époque. Le problème est le suivant : on a été classé deux fois, on a eu deux gros orages à un mois ou un mois et demi d'écart. Les deux fois, on

a été déclaré zone sinistrée. Il y a eu un fait nouveau, c'est que les assurances ne prennent plus ce qu'elles prenaient à l'époque, parce qu'il fut un temps où les assurances prenaient à leur compte ce genre de réparations. Là, pour information, on a relancé les contrats d'assurance en demandant effectivement qu'ils prennent ce risque en charge, même s'il y avait une plus-value à payer, qu'ils nous prennent tout ça. Personne ne nous a répondu positivement ; personne n'a voulu le prendre, sur tous ceux qui nous ont répondu. Donc il faut savoir que, y compris pour le privé, ce sont des choses qui ne sont pas prises : les murs de soutènement et certaines autres choses ne sont pas pris, malgré les dégâts d'orage et les catastrophes naturelles. Voilà, donc ça, c'est quelque chose de nouveau, effectivement, il aurait été intéressant que ce soient les assurances qui paient, ce qui était assez logique.

Pierre CAZENOVE : Pour conclure, je pourrais dire que la loi dit que le mur de soutènement appartient au fonds dominant, donc effectivement, le mur est communal, sauf que, d'après vos dires, et d'après ce qui est marqué dans les rapports, il a été bien mentionné que le mur n'appartenait pas à la Municipalité, qu'il était privé. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Maire : Après, à voir, c'est (inaudible). Donc je ne sais pas, juridiquement, (inaudible) Et pour voir la réponse, mis à part si c'est noté...

Pierre CAZENOVE : On va avoir le même problème à la MJC, non ?

Monsieur le Maire : Non, puisque l'assurance du gars, certainement, la prendra, puisqu'il devait être protégé pour ça. Mais apparemment non, on est sur un mur qui soutient les terres, donc il n'y a pas d'ambiguïté, là.

Pierre CAZENOVE : Quand celui de Monsieur MORIN s'est effondré, il y a deux ou trois ans, ce sont les assurances qui l'ont pris en charge ?

Monsieur le Maire : C'est son assurance, enfin, je pense, ce sont eux qui l'ont pris en charge.

Pierre CAZENOVE : La nôtre ou celle de Monsieur MORIN ?

Monsieur le Maire : Non, nous, on ne figure nulle part. Nous, on a aidé un peu à débarrasser, parce que...

Serge CUCULIERE : Non, mais le mur, il n'est pas tombé tout seul, c'est le terrain d'en haut qui l'a fait tomber, c'est pour ça que l'assurance paye.

Pierre CAZENOVE : Mais je comprends tout ça, je comprends.

Serge CUCULIERE : Même si le mur pouvait être à la Mairie, ça, je ne sais pas, mais je veux dire, c'est normal, étant donné que c'est le haut qui tombe en bas.

Monsieur le Maire : Oui, d'ailleurs le propriétaire n'a pas dit quoi que ce soit.

Serge CUCULIERE : On l'a sur les plans de bornage, le géomètre donne une limitation, et souvent le mur appartient à en bas.

Pierre CAZENOVE : D'ailleurs, en parlant de ça, juste une petite parenthèse pour la MJC, est-ce qu'on va la maintenir fermée ? Est-ce qu'on ne pourrait pas la rouvrir, est-ce que ça risque gros ?

Monsieur le Maire : Moi, j'aimerais qu'on enlève tous ces gravats, quand même, parce que c'est quand même relativement dangereux, donc il n'y a pas urgence.

Pierre CAZENOVE : Non, mais pour permettre aux administratifs d'aller au bureau chercher des documents, des choses comme ça ?

Monsieur le Maire : Connaissant un peu les oiseaux, excusez-moi... Il faut faire un plan, ils sont incapables de le faire, donc on a le même système sur la salle de musculation, qui n'ouvre pas. Ce sont eux qui ont demandé à ne pas l'ouvrir parce qu'ils sont incapables d'assurer ce qui est préconisé actuellement. Donc moi, je veux bien ouvrir, mais l'administratif, je connais comment ça va se passer, ça va être le défilé. Pour l'instant, j'espère que les experts viendront rapidement ; on aidera à dégager s'il faut aider à dégager, ça, ce n'est pas un souci, mais pour le reste, c'est relativement dangereux. Et vu la curiosité qu'ont les gens, pour l'instant, l'accès est dangereux. Et même si on met des barrières, il va y avoir de futurs travaux, donc bon. L'expertise, si elle est rapide, déterminera le sens d'ouverture ou non, sachant qu'ils ferment pratiquement dans l'été. Si les gens ont des choses à récupérer, il faut qu'ils demandent, on ira ouvrir exceptionnellement, mais moi, je ne fais pas confiance à la directrice de la MJC parce que ça va être la porte ouverte à tout le monde, et derrière, on ne va pas mettre un flic pour surveiller tout ça, ce n'est pas le but, honnêtement. Donc on va attendre encore un peu, j'espère, je ne sais pas, je n'ai pas suivi, mais j'appellerai pour voir quand l'expert est convoqué. De toute manière, nous serons convoqués aussi. Bon, vu la conjoncture et vu le problème, ça risque de prendre un certain temps. Enfin voilà. Donc pour l'instant, nous, on a dit que non.

Fabrice CLASTRE : Du coup, Monsieur le Maire, ce que j'entends c'est que si, quand même, il y avait un seul voyage à faire pour que la MJC puisse récupérer les papiers, l'ordinateur, le je ne sais pas quoi, vous n'y seriez pas totalement opposé, si ça se faisait dans des conditions encadrées ?

Monsieur le Maire : Non, voilà, auxquelles on peut participer, effectivement, mais encadrées, parce que déjà c'est dangereux, et puis ils sont un peu incapables de faire ce qui doit être fait *a minima*.

Fabrice CLASTRE : D'accord, mais si ça ne concernait qu'un seul voyage pour récupérer...

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de souci.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Il faut qu'ils formulent la demande auprès de vous.

Monsieur le Maire : Il suffit de se donner rendez-vous tel jour. Ce n'est pas un problème de dix ou de quinze : s'il y a quinze personnes, ce n'est pas un gros souci, mais c'est dangereux, parce qu'il y a encore tous les gravats. C'est quand même relativement conséquent, et l'autre mur, c'est le cadran solaire qui le tient. Moi, je suis allé dernièrement faire changer les barrières, au tout début, je vous garantis que je me suis dit « si tu prends le mur sur la figure, tu ne seras plus crispé », parce que c'est relativement dangereux. Donc on attend l'expertise, qui décidera de la démolition complète ou non, auquel cas, là, on pourra filer un coup de main, ou le stocker, ou aider à dégager rapidement même si ça ne nous incombe pas.

Fabrice CLASTRE : Non, mais c'est important que la MJC puisse entendre que sur un voyage, il y a des possibilités pour essayer de faire avancer le schmilblick.

Monsieur le Maire : La question qui a été posée, est-ce qu'on rouvre la Maison des jeunes, moi, c'était non, si vous voulez, officiellement. Mais sinon, là, il n'y a pas de souci. Si c'est pour récupérer, il n'y a aucun souci. Il suffit de le demander en ce sens. Allez, on continue.

Ghislain NATTA : Au niveau des recettes, on a vu les deux premières.

Au niveau de l'emprunt, on note une réduction de l'emprunt d'équilibre à 521 000 €.

Pour les cessions, l'abandon de la vente de la cave coopérative entraîne une baisse de 415 800 €.

Ensuite, le réajustement sur les opérations pour compte de tiers, toujours au compte 45, est de -15 000 €, en lien avec la convention de la SAM sur le pluvial du Riverain.

Fabrice CLASTRE : Pardon, Monsieur NATTA, justement, sur la vente de la cave coopérative, c'est un nouveau choix ou c'est parce que ce n'était en effet techniquement pas possible ?

Ghislain NATTA : On n'a pas de choix.

Monsieur le Maire : Quand on a décidé d'arrêter, on a arrêté. Il avait été question de relancer, on n'a pas relancé ; la future équipe le fera s'il y a lieu de le faire.

Fabrice CLASTRE : D'accord, mais donc, c'était lié à l'impossibilité technique, comme on l'avait souligné ?

Monsieur le Maire : On a entendu certaines choses, peut-être, effectivement. La réponse de celui qui a évalué ne me plaît guère non plus puisque ce qu'il a marqué là, il ne le marque pas sur tout. Donc on a tenu compte de ces arguments, effectivement. On avait dit qu'on relancerait s'il y avait lieu de relancer, mais vu le temps qui passait et vu la conjoncture, on ne relancera pas, on n'a pas relancé, d'où le fait qu'on supprime effectivement. Les futurs élus relanceront ou pas le projet.

Jacques LLORCA : Pardon, Monsieur le Maire, vous venez de dire que vous avez entendu certains arguments, et qu'on vous a donné des arguments pour ne pas relancer, vous pourriez nous dire quels sont les arguments qu'on vous a donnés pour ne pas relancer ?

Monsieur le Maire : Notamment ce qu'a écrit celui qui a évalué ; je ne suis pas habitué que ce monsieur signe des trucs comme ça. Après, derrière, effectivement, il l'a précisé, peut-être qu'il ne le précise pas sur le reste, que le prix est fonction du projet. C'est la première fois que je vois ça.

Ah non, non, honnêtement. Donc est-ce qu'il ne le marque pas d'habitude ? Je vous garantis, et vous le savez pertinemment, que pour tout ce qu'on a acheté ou vendu, ils sont consultés. Là, ça a été précisé. Pourquoi, peut-être parce qu'il a senti qu'il y avait un bémol...

Jacques LLORCA : Oui, c'est exactement ça.

Monsieur le Maire : ... mais d'habitude, il ne le précise pas. Dans la mesure où il précise ça, « hop hop hop », on ne va pas perdre du temps à continuer à se chamailler, pour refaire évaluer par rapport à ce projet, sachant qu'il serait certainement tombé à l'eau si ça avait perduré, ce qui a été le cas. Donc on a retiré effectivement le projet. Mais c'est pratiquement la chose qui nous a fait différer.

Jacques LLORCA : Monsieur le Maire, je crois que pour être transparents et honnêtement transparents les uns et les autres, vous savez très bien qu'on vous a convaincus – je dis « on », je pourrais même dire « je », au moins par un premier échange – que le prolongement de ce projet, en s'appuyant sur la continuité SARRAUD, pour simplifier à l'extrême, était juridiquement impossible, puisqu'aussi bien la Mairie que le groupe en question, devant le notaire de Poussan, avaient signé l'impossibilité de transmission si le groupe en question, ou s'avérait défaillant, ou changeait de nature, etc. Le nœud de toute la question est là.

Le deuxième aspect de la question, c'est la valeur, on peut dire immobilière, du site, qui en réalité, avait été évaluée la dernière fois en 2016 – puisqu'à votre propre initiative, je faisais partie de la commission, nous n'étions que trois. Ce site, évalué en 2016, n'a évidemment plus la même valeur en 2020, étant donné l'évolution générale des prix, l'évolution de Poussan, etc.

Donc il y a une double fatalité à ne pas pouvoir mettre en avant ce projet. Ce qui est un peu dommage, c'est que, dès le mois de novembre, on peut dire, on a essayé de vous convaincre qu'il fallait penser à un autre projet, dans d'autres conditions, et il aurait pu émerger sans doute une réflexion qui aurait fait que, dans les semaines ou les mois qui viennent, un projet aurait pu être mis sur la table. Voilà.

Donc là où, quand même, il y a un vrai problème, c'est que vous avez tenu, le 6 janvier dernier – avec d'ailleurs le feu vert de la SAM, au passage, je veux dire technique, « administrato-technique » – à présenter un budget intentionnellement en déséquilibre : les 415 800 € issus du produit de la vente de cette coopérative ne pouvaient en effet absolument pas être inscrits, puisqu'en toute connaissance de cause juridique, c'était impossible. Donc tous les services, là aussi – je suis accusateur – ne vous ont pas suffisamment accompagné pour la clarté des choses. C'était impossible. Donc le budget initial était en déséquilibre, ce qui est totalement illégal. Donc le budget supplémentaire, qui s'adosse à un budget en déséquilibre, ça commence à devenir surréaliste, quoi.

(Intervention hors micro.)

Serge CUCULIERE : Qu'est-ce qui est impossible ? De vendre la cave en 2020 ?

Je ne sais pas, moi, mais vous nous faites tellement peur que je me demande si c'est ça qui est impossible.

(Interventions concomitantes.)

Jacques LLORCA : Il faudrait peut-être que votre intellect évolue légèrement, au-delà des lunettes ! *(Brouhaha et exclamations se poursuivant pendant la suite de l'intervention.)* Ce n'est pas possible, un truc pareil. Comment il faut vous parler ?

Comment il faut vous parler, il faut parler sous la table ?

Ce qui vient d'être dit est d'une clarté absolue : il était impossible – il était impossible – de vendre la coopérative du fait même de la signature de la Mairie en 2016. Vous y avez participé, et en plus, vous, Monsieur CUCULIERE, sur le second projet de délibération qui était au Conseil municipal : Monsieur le Maire, en dernière minute, a enlevé ce projet de délibération, auquel vous, vous aviez participé, puisque vous aviez transformé le projet, en plus. Et je vous avais fait observer que ce projet, en plus, n'étant plus le même que celui initialement prévu, c'était encore plus impossible. Mais la conclusion, c'est qu'évidemment, évidemment, à partir d'aujourd'hui, puisque le projet est définitivement forclus, évidemment que la Mairie, qui est propriétaire, peut évidemment lancer un tout autre projet, bien évidemment.

Non, il n'y a pas de « eh ben » : la faute commise le 6 janvier 2020, ça ne s'efface pas comme ça, d'un coup de baguette magique, à la CUCULIERE, excusez-moi, non, non. La faute du 6 janvier, c'est d'avoir présenté un budget intentionnellement et lucidement en déséquilibre, du fait d'une démonstration juridique imparable.

Après, on peut tout faire.

Ghislain NATTA : Monsieur LLORCA, un budget ne se précise pas à l'instant T. On avait un an, au 6 janvier, pour évaluer un autre projet. Donc je ne vois pas pourquoi ça serait illégal.

Jacques LLORCA : Là, ça devient de la palinodie, vous parlez pour ne rien dire, là. *(Brouhaha.)*

Ghislain NATTA : Non, non. Un budget, ce n'est pas à l'instant T. Un budget est prévisionnel sur l'année. Rien ne permettait d'en préjuger, au 31 décembre ou au 6 janvier : un projet, autre que celui dont vous dites qu'il était illégal, pouvait se présenter. Aujourd'hui, on dit qu'aucun projet ne peut être présenté en 2020, on enlève la vente, c'est tout.

(Interventions hors micro.)

Ghislain NATTA : Bon, allez.

Jacques LLORCA : En tout cas, moi, ce que je retiens, à titre purement personnel – et je remercie Monsieur le Maire au moins de sa relative transparence – c'est qu'en allant au bout des vérifications avec les personnes compétentes pour vérifier que cette vente était impossible, il aboutit à la même conclusion que moi. Il l'avait compris dès le mois de novembre, mais poussé par les événements, il a continué à présenter malgré tout la tentative de vente, voilà.

Ghislain NATTA : On va passer au vote.

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 a été affecté de la façon suivante au budget supplémentaire :

En section d'investissement :

Dépenses au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » : 143 031,11 €

Recettes au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 705 951,17 €

En section de fonctionnement :

Recettes au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 503 879,20 €

La proposition de budget supplémentaire sur l'exercice 2020, présentée ci-dessous, permet la prise en compte des résultats de l'exercice 2019 ainsi que l'ajustement des prévisions initiales de recettes et de dépenses inscrites au budget primitif 2020, comme cela vous a été présenté.

Il s'équilibre comme suit :

En section d'investissement : 418 728,21 €

En section de fonctionnement : 467 766,00 €

Je vous propose donc d'adopter le budget supplémentaire sur l'exercice 2020, concernant le budget principal, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fabrice CLASTRE : Monsieur le Maire, juste avant de voter, parce que tout à l'heure j'avais posé une question sur les ressources humaines et on m'a dit « non, c'est quand Monsieur le Maire sera revenu ». Sur le poste de DGS, est-ce que vous avez recruté, est-ce que c'est en cours ?

Monsieur le Maire : Non, non.

Fabrice CLASTRE : Où est-ce qu'on en est ? Ou : est-ce qu'on va faire ça en DGS ? (*Brouhaha.*)

Monsieur le Maire : On fait, pour l'instant.

Yolande PUGLISI : Qu'on pose des questions, c'est normal, mais après, là on vote ; ça n'a rien à voir !

Monsieur le Maire : Non, mais je vous réponds, brièvement.

Fabrice CLASTRE : Mais enfin, c'est juste que Monsieur NATTA m'a dit de les poser au moment où on parlerait du budget supplémentaire.

Monsieur le Maire : Je vous réponds brièvement.

Fabrice CLASTRE : Moi, qu'on me dise à quel moment les poser, mais Monsieur NATTA m'a dit à ce moment-là.

Monsieur le Maire : Celle qui a fait fonction de DGS, c'est-à-dire l'attachée qui avait remplacé le DGS qui était parti – il avait prolongé jusqu'en décembre, l'ancien – avait signé jusqu'au mois d'avril, donc là, elle est retournée à la Préfecture. On a donc lancé un appel. Vu la conjoncture et vu les élections qui arrivent, on a des CV, on a répondu négativement aux trois quarts ; il sera de bon aloi que les nouveaux relancent. On a encore le pouvoir de recruter, mais vu le temps qu'il reste, ce n'était pas forcément logique, si vous voulez. Si on recrute quelqu'un qui est déjà en poste, vu le temps que la structure nous valide le départ, c'est la nouvelle équipe qui sera élue, donc autant que la nouvelle équipe fasse le choix. Donc voilà, c'est suspendu et personne n'a été recruté.
Allez, Ghislain.

Ghislain NATTA : C'est bon, on peut passer au vote.

Monsieur le Maire : Donc on va voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Yolande PUGLISI : Cinq.

(*Interventions hors micro.*)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget supplémentaire 2020 sur le budget principal (5 abstentions : CLASTRE, CAZENOVE, LLORCA, REXOVICE, CHAUVET).

RAPPORT N° 4 : FINANCES PUBLIQUES - Indemnisation des commerçants**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire : J'y reviens, parce que, quand j'ai lu la note, le compte rendu, je pense qu'il y avait pas mal de choses qui n'avaient pas été comprises.

Ce sont des dossiers-types qui sont faits par la CCI. Sur ces dossiers, on demandait effectivement les chiffres d'affaires des quatre années – ou des trois années, je pense que c'était depuis 2016. Donc ce n'est pas nous qui avons fait ce projet de dossier. Ce sont des dossiers « bateaux » de la CCI, qui demandent certaines choses, effectivement : tout ce qui est obligations au niveau des assurances, au niveau de beaucoup de choses, et les chiffres d'affaires.

Ensuite, ils nous font une réponse et nous disent « voilà, vous proposez à la commission, il y a ça, il y a ça, il y a ça, on a évalué à telle et telle somme ». En revanche, vu la conjoncture...

Ces dossiers ont donc été envoyés, on a sollicité les commerçants en donnant comme date limite le 28 février. Tous ces dossiers sont arrivés et ont été transmis à la CCI pour analyse. Pour certains, ils manquaient quelques pièces. Entretemps sont arrivés la COVID et le confinement, où les gens ont travaillé en télétravail. C'est pour ça qu'on a fait une réunion rapide de la commission, je le reconnais, parce que là, les commerçants en ont un besoin impératif. On les dépanne pour certains, parce que certains n'auraient pas eu droit à grand-chose si on avait vraiment suivi les préconisations de la CCI. Ils ont fait d'autres évaluations, et nous avons refait le tour de tout ça et on a déterminé certaines sommes, qui vont vous être proposées.

Pour information, sur le chiffre brut, c'est-à-dire sur les chiffres d'affaires et sur ce qui était censé être une perte, sur les 13 qu'on a, 5, voire 6, voire 7, étaient à zéro. Après, il y a eu des évaluations qui ont été faites, effectivement.

Par exemple, Tabac Presse Loto est là depuis un an, donc il n'avait pas d'antériorité au niveau du chiffre d'affaires. A donc été calculé quelque chose qui va un peu dans le sens, qui le dépanne un peu, puisqu'on peut considérer qu'il a un peu perdu. Voilà.

La Boucherie du Soleil, par exemple, c'est pareil : il a changé de statut, il demandait beaucoup plus.

Parce qu'il y avait ce qu'a évalué la CCI et ce qu'avaient demandé les commerçants : c'était parfois relativement fantaisiste. J'en prends un en exemple, que je ne le citerai pas, chiffre d'affaires : 85 000 €, demande de prime : 97 000 €. Voilà. Donc il a mis un zéro de plus, je pense, il s'est trompé.

C'est vrai qu'au niveau des demandes des commerçants, certains ont confondu aussi, même si on n'a pas trop le droit de le dire, chiffre d'affaires et rentrées d'argent, ce qui n'est pas forcément la même chose, sans aller dans le détail.

De même, on ne va pas rentrer dans ce jeu-là, mais celui qui va encaisser le plus, par exemple, n'a pas compris qu'une pharmacie qui s'est ouverte à proximité a fait chuter son chiffre d'affaires de la façon qu'il a chuté ; donc c'est facile d'accuser les travaux, mais on se rendra compte – enfin, on ne s'en rendra pas compte puisqu'on ne le lui demandera pas – que son chiffre d'affaires baissera, ou n'augmentera pas par rapport à cette nouvelle conjoncture, aussi. Voilà.

Pour Doux comme un cactus, par exemple, elle demandait 950 € le temps des travaux, alors que les travaux pendant lesquels la route a été barrée, ça n'a pas duré tant de temps que ça, finalement, et alors qu'elle n'avait pas de chiffre d'affaires antérieur.

On a essayé de donner à peu près des choses équitables, y compris pour le boulanger. Le boulanger ne fabrique plus sur place, donc c'est facile de faire une différence entre le chiffre d'affaires de l'année d'avant et le « chiffre d'affaires de » : ça fait partie des choses que la CCI n'avait pas acceptées.

Enfin voilà, sur le principe. Après, derrière, ceux qui ont perdu le plus, effectivement – mais là aussi, je pense qu'on confond chiffre d'affaires et rentrées d'argent, sans rentrer dans les détails – ce sont le café et le restaurant, et un peu l'auto-école aussi.

Pierre CAZENOVE : Monsieur le Maire, en commission, c'est vrai qu'on avait travaillé justement les deux exemples que vous venez de prendre. Dans un premier temps, vous vous étiez peut-être rallié à une baisse, d'ailleurs, par deux, de leur indemnité, c'est-à-dire que Beauséjour aurait eu 9 000 divisés par deux, et le Kosi, 10 000 divisés par deux. Puis on a eu l'argumentation des membres de la commission, que ça représentait un coup de pouce pour le maintien du commerce local. Moi, j'entends bien ceci. Vous vous souvenez, je vous avais alerté, quand par exemple la CCI proposait 27 € pour le café Beauséjour, et que

nous, nous proposons 9 000 €, moi, ça m'avait interpellé. Quels sont les critères « réels », j'ai envie de dire, qui font qu'on passe de 27 € à 9 000 ? Pareil pour le Kosi, où on passe de 3 800 € à 10 000 ? C'est un peu incohérent, tout ça ; même si on a envie, c'est logique, de donner un coup de pouce au maintien du commerce local, justement ces deux commerces avaient pu ouvrir avant les autres et pendant les travaux, alors que les autres avaient été apparemment plus impactés par les travaux. Je dis « apparemment », parce que je ne suis sûr de rien. En plus, moi, je la découvrais, cette grille, le jour de la commission. À ne pas oublier, il faut préciser aussi qu'on intègre dans ces indemnités celles du COVID, c'est ça ?

Yolande PUGLISI : Non, on n'a pas le droit.

Pierre CAZENOVE : J'ai bien compris. Par exemple, si je prends – je l'ai noté, mais peut-être n'ai-je pas bien compris – Art In'Coiff, Art In'Stitut, tout ça, Doux comme un cactus, l'auto-école, le café Beauséjour, le Kosi, on intégrait les 1 500 de la COVID ? Je ne sais pas.

Yolande PUGLISI : Encore une fois, Pierre, le Conseil municipal ne peut pas verser...

Pierre CAZENOVE : Non mais ça, je l'ai compris, en commission.

Yolande PUGLISI : Voilà, donc on ne peut pas dire qu'on intègre quelque chose qu'on n'a pas le droit de verser.

Pierre CAZENOVE : On n'a pas le droit d'en parler.

Yolande PUGLISI : Ben non.

Monsieur le Maire : Non, mais ce qu'on peut dire, pour synthétiser...

Pierre CAZENOVE : Non, mais c'est bizarre, quand même.

Monsieur le Maire : Non, mais attends, ce qu'on peut dire pour synthétiser et pour rester dans le droit, quand même, c'est qu'au travers des travaux, on va donner un petit coup de pouce à certains, qui sont pénalisés deux fois, et pour les travaux, et pour le reste. Donc on l'intègre.

Pierre CAZENOVE : Non mais moi, ça ne me gêne pas du tout.

Monsieur le Maire : Non, mais je dis qu'officiellement, on ne peut pas dire qu'on met une somme. On peut la mettre autrement, auquel cas on aurait diminué, effectivement. Donc on intègre là-dessus... Les sommes ne sont pas forcément, si on les prend une par une... On intègre... on tient compte là-dessus, sur ce qui est donné pour les travaux, puisqu'on avait voté une certaine somme assez large aussi, on intègre le fait que... on y intègre un peu ce qu'on aurait pu donner légalement après.

Pierre CAZENOVE : Parce que j'ai bien compris aussi qu'on n'a pas la compétence de cette attribution ; c'est la SAM qui l'a, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Oui, non mais après, derrière, il y a plusieurs façons de le faire, quelque part, et on le fera sur autre chose, d'une autre façon, si vous voulez.

Patrick RAFFARD : Excusez-moi, on est entre nous, donc.

Monsieur le Maire : C'est enregistré ! (*Rires ; brouhaha.*)

Patrick RAFFARD : D'accord, c'est enregistré, mais attention à ce qui est dit, là. Aujourd'hui, seule la Région est compétente en matière d'aide économique.

Pierre CAZENOVE : C'est de la transparence.

Patrick RAFFARD : Aujourd'hui, l'Agglomération peut, par convention, et seulement par convention... attention, j'appelle à la vigilance parce que la Préfecture et la Direction départementale des finances publiques sont vraiment très regardantes là-dessus, attention, dans le cadre d'un contrôle de la CRC.

Pierre CAZENOVE : Très bien.

Patrick RAFFARD : Si je puis me permettre, là...

Monsieur le Maire : Non, mais tout à fait.

Patrick RAFFARD En termes de sécurisation juridique, c'est mon rôle de vous donner ces éléments de conseil. (*Brouhaha.*)

Patrick RAFFARD : On n'aurait même pas dû parler de ça.

Pierre CAZENOVE : Non, mais ne sois pas atterré, comme ça.

Patrick RAFFARD : Ben si, c'est enregistré.

Pierre CAZENOVE : Et alors ?

(*Interventions concomitantes.*)

Monsieur le Maire : Ce qu'on veut dire, c'est que, officiellement, et c'est la seule réponse, on a tenu compte aussi des difficultés actuelles sur l'indemnisation, on a peut-être donné un coup de pouce plus important à certains qu'à d'autres, qui auraient été plus pénalisés, par la suite. Mais c'est vrai qu'officiellement, on ne rajoute pas ces sommes.

Pierre CAZENOVE : D'accord.

Fabrice CLASTRE : Une question sur le tableau vu en commission, précisément, sur « indemnité évaluée », c'est l'évaluation par la CCI ?

Monsieur le Maire : On a fait une cote mal taillée entre ce que demandaient les commerçants – ce qui était vraiment hors-sol – ce qu'avait évalué la CCI et l'effort que nous demandait de faire la CCI, vu la conjoncture.

Fabrice CLASTRE : D'accord, donc la colonne « évaluée », c'est sur la base des trois bilans ?

Monsieur le Maire : Voilà.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Une question : la CCI, à aucun moment, ne lâche un peu quelques sous ?

Monsieur le Maire : Si, ils ont, mais il faut monter les dossiers qu'il y a à côté. Il y en a qui les ont montés.

Fabrice CLASTRE : Voilà, on peut demander aussi à la CCI une aide ?

Monsieur le Maire : Absolument : la CCI, l'État, la Région, l'Agglomération aussi. D'ailleurs ils ont tous reçu, normalement, les aides auxquelles ils avaient droit. Certains y ont abondé, d'autres pas, y compris certains qui ont fait des emprunts d'État, qui étaient autorisés. Donc voilà, sur le principe, ils ont tous l'information des aides qui peuvent être apportées, et par qui. Donc là, il se peut que la CCI en ait aidé certains, aussi, à condition qu'ils soient éligibles sur ce que préconise la CCI, de même pour l'État, l'Agglomération ou la Région.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Vous avez dit avoir fait « une cote mal taillée », mais c'est vrai qu'on s'aperçoit que certains ont 80 % de l'évaluation de la CCI, d'autres n'en ont que 20 %, c'est...

Monsieur le Maire : Disons que ceux qui ont été beaucoup pénalisés, ce sont ceux qui ont des terrasses, finalement, parce que les autres, qui recevaient, ont été beaucoup moins pénalisés, sur le principe.

Fabrice CLASTRE : Et pourtant, dans l'indemnisation évaluée par la CCI, ce sont eux qui avaient le moins de prévu. Ils étaient à 27 € et à 3 800 €.

Monsieur le Maire : Oui, mais c'est parce qu'ils sont sur le chiffre, c'est ce que je vous disais, ne me faites pas dire ce que je ne peux pas dire, là non plus.

Patrick RAFFARD : Attention, c'est enregistré !

Monsieur le Maire : Mais justement, je vous l'ai déjà dit, ne confondons pas chiffre d'affaires et trésorerie.

Fabrice CLASTRE : La CCI est bien obligée de partir de documents officiels, elle ne peut pas...

Monsieur le Maire : Oui, mais au-delà de ça, c'est une évaluation.

Fabrice CLASTRE : Le « black », ça n'existe pas, pour la CCI.

Monsieur le Maire : On ne parle pas de « black ».

Fabrice CLASTRE : Non, on est d'accord, mais...

(Interventions hors micro.)

Monsieur le Maire : Enfin, donc, sur le principe, voici ce qu'on vous propose :

Boucherie du Soleil :	4 000 €
Le Salerno :	700 €
Art In'Coiff :	1 500 €

Plusieurs intervenants : 2 000 €.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas le bon document, là.

Le seul qui est faux, c'est le mien ! Quand même !

Art In'Coiff :	2 000 €
Art In'Stitut :	2 500 €
Tabac Presse Loto :	4 000 €
SARL Jeanson :	1 000 €
Pharmacie des Remparts :	40 000 €
Doux comme un Cactus :	3 000 €
L'Epi D'or :	3 000 €
Poussan Primeur :	1 000 €
Celi Auto-École :	4 000 €
Grand Café Beauséjour :	9 000 €
Le Kosi :	10 000 €

Pas d'autre question ? Bien, on va voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc cinq abstentions et le reste pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité (5 abstentions : CLASTRE, CAZENOVE, LLORCA, REXOVICE, CHAUVET).

RAPPORT N° 5 : FINANCES PUBLIQUES - Exonération de la TLPE pour l'année 2020**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire : Vu l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de COVID-19 et, notamment, l'article 16 qui offre une base légale à la possibilité d'exonération de la TLPE pour l'année 2020, on vous propose la suppression pure et simple de cette taxe TLPE pour 2020. On en a en effet la possibilité, sachant que pas mal de mes collègues l'ont supprimée, y compris pour les droits d'occupation du sol mais nous, on ne l'a pas, tout ça. Donc on vous demande d'exonérer pour cette année 2020, de supprimer cette TLPE.

Oui, à 100 %. Si on la supprime, c'est 100 % (*Rires*).

Non, mais bon, ça peut être supprimé à 80 % ; c'est bien de le préciser.

Pas de question là-dessus ? Bien, on va voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 : URBANISME - Convention de servitude - Passage parcelle AX n° 105 au lieu-dit Cabrolous**Rapporteur : Serge CUCULIERE**

Serge CUCULIERE : La Commune de Poussan est propriétaire d'un terrain situé au cadastre section AX n° 105 lieu-dit de Cabrolous. Pour le situer, c'est le long du chemin des Romains, en sortant de Poussan, et à droite.

Dans le cadre de la création d'une division parcellaire d'un terrain (celui qui est juste au-dessus), ENEDIS doit supprimer la ligne aérienne haute tension existante le surplombant et la remplacer par une ligne enterrée haute tension.

Ces travaux sont à la charge de l'aménageur bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme.

À ce titre, ENEDIS nous demande la mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle communale AX n° 105.

Cette servitude est consentie à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Il vous est donc proposé de délibérer, considérant la demande de ENEDIS, d'autoriser la mise en place de la servitude de passage sur la parcelle communale AX n° 105, de préciser que la servitude est consentie à titre gratuit et ne donne lieu à aucun versement d'indemnité, et d'autoriser le Maire, à défaut son adjoint, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le terrain AX n° 105 a vocation à être intégré au chemin des Romains ; c'est pour l'élargissement du chemin.

Pierre CAZENOVE : Est-ce qu'on en profitera, si j'ai bien compris, pour enlever le poteau qui se situe en plein milieu du petit chemin ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est celui-là qui est supprimé.

Pierre CAZENOVE : Donc c'est bien cette ligne qui est supprimée.

Monsieur le Maire : Oui, oui.

Serge CUCULIERE : Il y a un plan qui a été transmis, que je n'ai pas là, et sur le plan, ça se voit.

Pierre CAZENOVE : Justement, on aurait aimé que...

Monsieur le Maire : C'est ce poteau qui est au milieu.

Pierre CAZENOVE : Le poteau béton ?

Monsieur le Maire : Oui, qui supporte la moyenne tension. Donc à partir de là, ils enfouissent, et même à partir du poteau d'avant, je pense, ils vont enfouir et aller de l'autre côté de la route pour mettre un autre poteau qui sera dans l'alignement de cette ligne.

Serge CUCULIERE : Dans le cadre de ces travaux ENEDIS, finalement, il y a deux types de travaux, c'est pour ça que là, on a bien précisé « haute tension », c'est-à-dire que sur le terrain de l'opération, il y a une ligne haute tension qui traverse ; là, on l'enfouit, on la fait passer à côté ; mais après, l'aménageur va raccorder les quatre lots – je crois qu'il y a quatre lots créés – au réseau basse tension. Donc là, automatiquement, il y a d'autres travaux, à charge de l'aménageur. Donc il y a deux types de travaux.

Pierre CAZENOVE : C'est GGL, là ?

Monsieur le Maire : Oui. Y compris l'enfouissement : c'est EDF qui le fait, mais c'est à la charge de l'aménageur. C'est à la demande de l'aménageur, donc avec une participation de l'aménageur.

Pierre CAZENOVE : Et les VERGUES sont concernés, là, ou pas ?

Monsieur le Maire : Non.

Pierre CAZENOVE : Non ?

Monsieur le Maire : Non : le gros poteau est mis à hauteur de l'embranchement.

Pierre CAZENOVE : Il y en a un métallique et un béton.

Monsieur le Maire : Il y en a un en bois.

Pierre CAZENOVE : Oui, en bois.

Monsieur le Maire : Face à chez VERGUES, donc là, ce sera aérien. De la route à là, ça sera aérien, ça redevient aérien, sur le principe, sur le dossier qui a été déposé.

Bien. On va voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité (aucune abstention).

Monsieur le Maire : Je voudrais signaler qu'on a oublié de voter le compte administratif du Service Enfance Jeunesse.

Yolande PUGLISI : On l'a présenté, mais dans les votes, on ne l'a pas annoncé.

Monsieur le Maire : On va y refaire un saut rapide.
Oui, il faut sortir ; excusez-moi, je me fais sermonner.

Yolande PUGLISI : Ce n'est pas la présentation ; la présentation avait été faite, c'était juste sur la délibération.

(Brouhaha.)

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas aux votes relatifs au budget du Service Enfance Jeunesse.

Ghislain NATTA : Je vous demande donc :

- D'approuver le compte de gestion établi pour l'exercice 2019 par le Trésorier principal, pour le Service Enfance Jeunesse ;
- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 arrêté aux résultats suivants :

Solde d'exécution brut :	64 090,98 €
Résultat reporté 2018 :	31 083,90 €
Résultat de clôture :	95 174,88 €

On peut voter.

Yolande PUGLISI : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Le reste pour.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du Service Enfance Jeunesse (5 abstentions : CLASTRE, CAZENOVE, LLORCA, REXOVICE, CHAUVET).

Ghislain NATTA : Pour l'affectation du résultat, maintenant :

Le résultat 2019 de la section de fonctionnement, de 95 174,88 €, est à affecter.

Le budget annexe Service Enfance Jeunesse étant clôturé au 31 décembre 2019, les résultats sont affectés sur le budget principal de la Ville de Poussan.

Je vous propose donc :

- D'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2019 au budget supplémentaire 2020 du budget principal :

En section de fonctionnement, d'inscrire en recettes au compte 002 le résultat de fonctionnement reporté, soit 95 174,88 €.

Le budget supplémentaire du budget principal qui sera soumis à votre approbation, à cette même séance, reprendra ces affectations afin de les intégrer au budget supplémentaire 2020.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Yolande PUGLISI : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions. Le reste pour. Merci.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du Service Enfance Jeunesse (5 abstentions : CLASTRE, CAZENOVE, LLORCA, REXOVICE, CHAUVET).

(Interventions hors micro.)

Monsieur le Maire rejoint l'Assemblée délibérante.

RAPPORT N° 7 : RESSOURCES HUMAINES - Prime COVID 19

Rapporteur : Danielle BOURDEAUX

Danielle BOURDEAUX : Le 14 mai 2020 est paru un décret relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et, pour ce qui nous concerne, de la fonction publique territoriale.

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé ;

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle, dont l'enveloppe globale est d'un montant de 16 100 €, et d'en définir les critères d'attribution ;

Il nous est donc demandé d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire.

Son montant sera évalué selon les critères suivants :

- Durée de présence sur site ;
- Permanences téléphoniques ;
- Évaluation du télétravail ;
- Mobilisation de l'agent pour la Collectivité.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1 000 €.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

On nous demande donc :

- D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle, dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- De prévoir d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Monsieur le Maire : Avez-vous des questions ?

Fabrice CLASTRE : Oui, s'il vous plaît. Concernant l'évaluation des critères, comment sera-t-il procédé ? Par exemple, pour l'évaluation du télétravail, qui évaluera ça ? Sur la mobilisation de l'agent pour la Collectivité, on imagine quand même que l'agent qui travaille se mobilise pour la Collectivité.

Monsieur le Maire : Par rapport à la présence.

Danielle BOURDEAUX : Par rapport à la présence, et même en télétravail, par rapport au travail rendu, au travail fourni.

Fabrice CLASTRE : D'accord, mais comme il est marqué, parmi les critères, « mobilisation de l'agent pour la Collectivité »...

Danielle BOURDEAUX : Pendant la crise, oui.

Fabrice CLASTRE : Donc tout le monde ne s'est pas mobilisé pour la Collectivité de la même façon, c'est ça ?

Danielle BOURDEAUX : Ah non, ce n'est pas pareil.

Monsieur le Maire : Il y en a dont on n'avait pas besoin, et il y en a qu'on ne pouvait pas mettre en télétravail non plus. Donc voilà, on a des gens qui ont été sur le site, qui sont récompensés plus que les autres, mais ça se fera sur le critère de la présence, si vous voulez, puisque petit à petit, quand même... La Police municipale, par exemple, n'a pas arrêté. Même s'ils ont fait moins d'heures, on va dans ce sens. Y compris pour certains cadres, qui ont travaillé depuis le premier jour, le matin et le soir, notamment, pour passer dans le village pour ramasser un petit peu ce qui traînait, et Dieu sait s'il y en avait.

Pierre CAZENOVE : Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1 000 € ; il y en aura donc qui seront, je suppose, moins fortes que 1 000 €. Comment allez-vous évaluer ?

Monsieur le Maire : Par rapport aux heures, par rapport à la participation.

Pierre CAZENOVE : Vous allez faire une espèce de coefficient ?

Monsieur le Maire : Disons qu'on n'a qu'une personne qui a fait la totalité, avec huit à dix heures par jour, y compris en télétravail, y compris le soir, la nuit et le weekend. Et après, derrière, on en a qui ont fait 80 %, donc c'est au prorata qu'ils seront récompensés.

Pierre CAZENOVE : Il n'y a pas de commission qui va être faite, ce sera fait en interne ? On vous fait confiance.

Monsieur le Maire : On va le faire, équitablement, et puis, bon, ce n'est pas un gros problème, parce que les gens savent qui a travaillé et qui n'a pas travaillé. Sachant qu'ils n'ont pas été demandeurs, mais ça fait partie d'une logique, effectivement.

Bien, on va voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité (aucune abstention).

Monsieur le Maire : C'est terminé, je pense. Je vais donc clôturer la séance et vous remercier, toutes et tous, d'avoir participé à cette séance. Finalement, c'est du rab pour tout le monde. À bientôt. Merci.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil municipal à 13 h 40.